

Souvenirs d'enfance

I

LES impressions de la jeunesse et de l'âge mûr se perdent dans l'oubli et s'effacent comme ces photographies qui pâlissent et disparaissent sous les rayons du soleil. Mais les réminiscences du premier âge et de l'enfance demeurent ou renaissent tout entières. Si, au milieu de la course de la vie, elles ont l'air souvent d'être à demi-mortes, quand vient la vieillesse elles se ravivent. Images d'un passé lointain, elles reprennent leurs lignes et leurs couleurs : elles ressuscitent. Le poids des années qui pèse sur elles devrait les avoir ensevelies à jamais ; les péripéties de l'existence, les adversités du sort, les souffrances inéluctables pourraient les avoir anéanties. Mais non, semblables à des fleurs vivaces, elles ne sont qu'endormies sous les neiges du temps. Par un singulier contraste, ce n'est pas le printemps, c'est l'hiver des ans qui les fait renaître et reflleurir dans le cœur du vieillard.

Les souvenirs d'enfance ressemblent alors à ces arbres que le courant d'une rivière rapide arrache à ses rivages et qui s'en vont flottant sur les eaux avec leurs branches reverdies. L'esprit s'y repose, comme l'oiseau se perche sur une épave qui descend le cours d'un fleuve.

C'est ainsi que je vois les miens — mes souvenirs d'enfance — repasser dans ma mémoire, sans le moindre effort d'évocation, non pas comme des fantômes ou comme des rêves évanouis, mais comme des réalités subsistantes d'un pays qu'on a pu quitter, qui reste pourtant le pays natal. Tantôt ils reproduisent les gracieux paysages que connurent mes yeux d'enfant ; tantôt ils chantent à mon oreille les vieilles chansons d'autrefois ; tantôt ils me racontent les naïves histoires qui m'ont tant amusé jadis.

O paradis natal ! Comme il était beau ! Et comme il est encore cher à mon cœur !¹ Bien des années ont passé depuis que je l'ai quitté. Et les circonstances ne m'ont pas permis d'y retourner souvent. Les gens qui l'habitent aujourd'hui me sont inconnus, et eux-mêmes ne me connaissent pas. Quand je retourne dans leur village, ils me regardent avec curiosité, et ils se disent : " Tiens, voici un étranger qui passe ! " Moi ! Un étranger, sur ce sol où je suis né ! Oh ! non. Sans savoir les noms des gens, je les regarde avec sympathie, je leur souris, et il me semble qu'ils sont tous pour moi des parents éloignés.

Il y a de nombreuses maisons que je reconnais très bien. Elles sont plus vieilles que moi. Mais ceux qui les habitaient quand j'étais enfant sont morts, et ceux qui les habitent aujourd'hui ne portent plus les mêmes noms. Il y a de vieux arbres, des ormes séculaires, qui semblent me reconnaître et me saluer en inclinant leurs branches. Je les revois avec plaisir et j'admire leurs belles proportions. Plus heureux que moi, ils ont grandi sans vieillir ! Un grand nombre sont plus jeunes que moi ; mais, auprès de tous, je me sens le bienvenu. Il y a de l'allégresse dans leurs rameaux, et les troncs eux-mêmes me disent quelque chose des jours de mon jeune âge.

J'ai retrouvé quelques rares camarades d'enfance. Ils ne m'ont pas reconnu. Nous avons tous changé sous bien des rapports. Les années ont laissé sur nos fronts la trace de leur passage. Je leur ai parlé des jours lointains où, ensemble, nous apprenions à lire à l'école du village. Mais nous nous sommes à peine compris. Nous ne parlons plus le même langage. Pendant qu'ils continuaient de cultiver les terres

¹ Sir A.-B. Routhier est né à Saint-Placide (Deux-Montagnes). —
La Rédaction.

de leurs ancêtres, moi je fréquentais les hautes écoles, les universités, j'entrais au barreau, puis dans la magistrature, je cultivais les lettres, je courais le monde. Je ne les ai pas revus pendant de longues années. Ils ont appris peut-être par les journaux ce que l'on disait de moi, et ils se sont imaginé qu'il n'y avait plus rien de commun entre nous. Je voudrais renouer avec eux les liens d'amitié d'autrefois. Mais je les intimide, et ils s'éloignent de moi plus respectueux que sympathiques. O mes camarades d'enfance ! Ils sont peu nombreux ceux qui vivent encore, et ils se souviennent mieux de ceux qui sont morts au milieu d'eux que de celui qui les a quittés bien qu'il vive encore. Ils ne comprennent pas que c'est le pays natal que j'aime en eux.

La terre et la maison paternelles sont passées en des mains étrangères il y a plus de cinquante ans. Je me souviens encore des larmes que j'ai versées quand j'ai appris qu'elles avaient été vendues en justice. Ce n'était pas comme des biens dûs en héritage que je les regrettais. Non, c'était parce que je les aimais d'une amitié profonde. Je les aimais parce que je les trouvais belles, toutes les deux.

La maison est en pierre blanche, bien assise sur une petite colline de roches, d'où la vue s'étend sur tout le lac des Deux-Montagnes, depuis la montagne de Rigaud jusqu'à celle d'Oka. C'est mon père qui l'a bâtie de ses propres mains. Toutes les pierres dont elle se compose ont été extraites du sol qu'elle domine par lui, taillées par lui, rangées, assemblées, cimentées par lui, selon le plan qu'il avait lui-même conçu et adopté. Toute la charpente en bois, qui en soutient les planchers, les plafonds et le toit, c'est lui qui l'a préparée, édifiée, parachevée ; car il savait remarquablement presque tous les métiers sans en avoir appris aucun !

Que de souvenirs sont gravés sur ces murs qui sont sacrés pour moi ! Que d'histoires pourraient raconter les grands

arbres qui ombrageaient la maison tant aimée s'ils vivaient encore ! Mais ils sont morts comme les aînés de la famille, et plusieurs des ormes et des noyers n'ont pas laissé de rejetons.

II

Le lac des Deux-Montagnes, sur les bords duquel je suis né, a toujours été pour moi le plus beau du monde. Je l'appelais *mon lac*, et je croyais vraiment, quand j'étais enfant, qu'il m'appartenait. Ses rives étaient toutes boisées, au front de la terre paternelle, et les arbres qui encadraient son miroir avaient une très grande variété. C'étaient des noyers de trois espèces, des ormes où les vignes sauvages suspendaient leurs pampres et leurs grappes bleues, des frênes, des chênes chargés de glands doux, des bois blancs, des merisiers avec leurs bouquets de merises savoureuses.

Pendant la saison d'été, il y avait dans les clairières des fraises, des framboises, des groseilles, des mûres, et ce que nous appelions des *chapeaux*, excellents fruits rouges très sucrés ayant la forme d'une petite calotte. A l'automne, nous avions les prunes, les peminas, les alises, les cerises noires et des noix de trois variétés — les noix *longues*, les noix *douces* et les noisettes *amères*.

Les grands arbres, très feuillus, étaient peuplés d'oiseaux dont plusieurs, surtout le rossignol, étaient des artistes chanteurs. Sous le toit de la maison, de nombreuses hirondelles venaient, chaque printemps, bâtir leurs nids en boue séchée, et leur ramage éveillait les vieux parents un peu trop matin. Ces chers oiseaux ne connaissaient guère la propreté, mais nous les aimions quand même, parce que nous croyions qu'ils portaient bonheur aux familles qui leur faisaient bon accueil.

Je voulus, un jour, avoir une hirondelle à moi, dans une cage, et mon père en fit une prisonnière pour mon plaisir.

Mais je compris bientôt qu'elle était malheureuse et je lui rendis la liberté. L'âme humaine, comme l'oiseau, est éprise de liberté. Elle veut comme lui s'envoler vers le ciel. Le corps est comme la cage qui la retient captive. La mort seule l'en délivrera, quand le jour fixé par Dieu sera venu.

Oh ! que j'aurais voulu connaître le langage des hirondelles ! J'aimais tant leur incessant gazouillis ! Que se disaient-elles donc d'un nid à l'autre ? A certaines heures du jour elles paraissaient avoir des discussions, des débats, comme en un parlement. Peut-être avaient-elles des séances académiques et racontaient-elles leurs récits de voyages ? C'est cela que j'aurais voulu savoir. De quels pays venaient-elles ? Où avaient-elles passé l'hiver ? — En Floride ? En Californie ? En Egypte peut-être ? — Heureuses voyageuses qui connaissaient tous les pays du soleil, et qui savaient trouver partout le gîte et la nourriture !

Chaque printemps, elles nous arrivaient ensemble, formant une troupe de quinze à vingt couples, quelquefois plus. La maison avait deux balcons. Celui de devant faisait face au lac et au soleil. C'est celui que nous habitons. L'autre était en arrière, et inachevé. Nous ne le fréquentions guère, et nous l'abandonnions aux hirondelles. Leurs nids y étaient rangés symétriquement sous la couverture, collés au mur de pierre. Elles étaient là chez elles, comme des locataires, et personne ne les troublait, ni dans leurs amours, ni dans l'établissement de leurs familles. Quand les nids devenaient trop étroits, elles en bâtissaient d'autres à côté.

Lorsque l'automne arrivait, la population avait triplé, quadruplé. Le petit village de nids était devenu une ville, et dès que les petits pouvaient voler aussi bien que leurs mères, la migration s'organisait. Il y avait des rassemblements et des gazouillements, où l'on paraissait discuter l'itinéraire à suivre. Plusieurs, sans doute, faisaient leurs adieux à ces

logements témoins de leurs joies. Car toutes ne reviendraient pas.

Un matin, après une nuit froide, elles s'envolaient toutes en caravane. Qu'allaient devenir celles qui ne reviendraient pas? Qui l'aurait pu savoir?

Où vont mourir les hirondelles ?

— Tout Arabe vous le dira :

A la Mecque, que les fidèles

Ont appelée : *Om-el-Kora*.

C'est là que vont à tire d'ailes,

Lorsqu'elles sentent leur moment,

Mourir les libres hirondelles,

Coursières du bleu firmament.

On les trouve, l'aile fermée,

La nuit de la mort dans leurs yeux,

Et parfois la plaine est semée

De leurs doux cadavres soyeux.¹

Chères hirondelles de mon enfance! Ce sont elles peut-être qui m'ont donné le goût des pays d'Orient, et qui m'attirent toujours vers le Midi quand je vois venir l'hiver. Que ne m'ont-elles raconté toutes leurs pérégrinations, comme j'ai écrit et publié mes impressions de voyages pour mes compatriotes ! Il me semble qu'elles m'auraient appris tant de choses !

Ce que j'admirais le plus dans mon lac, c'est qu'il avait un coin d'infini. J'aimais à contempler à l'extrémité ouest la cime bleue de la montagne de Rigaud et les hauteurs boisées des îles à *Jones*, et à l'est les flancs d'un vert sombre de la haute montagne d'Oka. Mais le principal objet de mon admiration, c'était l'horizon sans bornes des eaux, quand je regardais du côté de Vaudreuil et de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'île. Le lac, dans cette direction, n'avait pas de rivages. Il me donnait l'idée de l'infini de la mer, et son horizon bleu

¹ Jean Aicard.

se joignait à celui du ciel. Tout au plus, quand l'atmosphère était limpide, je voyais au loin sortir des eaux une flèche d'argent qui étincelait, c'était le clocher de Vaudreuil, tandis qu'à ma droite s'élançaient des hauteurs verdoyantes le campanile de Rigaud et le dôme de son collège.

C'est en admirant ces beautés qui me paraissaient lointaines que j'ai acquis sans doute le goût des grands voyages, qui devint plus tard la passion dominante de ma vie. Voguer vers les vieux continents, m'envoler par l'imagination au-delà des nuages, poursuivre les recherches de mon âme jusque dans les sphères mystérieuses de l'infini, telle a été la grande occupation de mon existence. C'est la genèse de la plupart de mes oeuvres littéraires.

Certes, on ne rend pas justice à la terre, quand on se contente de l'appeler une vallée de larmes. Il y a vraiment des endroits qui sont enchanteurs et inspirateurs. Toutes les fibres du coeur s'y attachent, et elles en reçoivent des influences extraordinaires pour les destinées humaines.

Ces liens de l'âme avec les choses de la nature développent, chez l'homme, des forces morales et intellectuelles. Ils créent dans son esprit des aptitudes spéciales pour les rôles qu'il est appelé à tenir dans le monde.

Tel a été pour moi ce cher pays natal, qui avait à mes yeux toutes les beautés, à cause des séductions de ses eaux, de ses montagnes et de ses bois. Je l'ai aimé profondément, et il a fait naître en moi des aspirations vers l'idéal, l'amour du beau, du vrai et du bien.

(À SUIVRE)

A.-B. ROUTHIER.

Un apôtre d'après-guerre

II. MGR D'HULST ET LES CATHOLIQUES SOCIAUX

(SUITE)

II



GR D'HULST constatait qu'à l'Oeuvre des cercles, il était beaucoup question des droits de l'ouvrier : il ne songeait certes pas à s'en plaindre et savait qu'on y parlait aussi beaucoup au travailleur de ses devoirs ; mais il jugeait bon de remarquer que " ce qui est prudent et nécessaire quand on veut parler de droits et de devoirs, c'est de dire tout d'abord à chacun ses devoirs à lui et les droits des autres" . " Le résultat final sera la reconnaissance des droits de tous . . . Cette méthode n'exalte, ni ne grise personne . . . Travailler à répandre le sentiment du devoir chrétien, c'est travailler à propager la justice sociale qui est le respect des droits de tous et ce bien-être universel limité aux proportions du possible que peuvent poursuivre les hommes de coeur . . . Que ce serait une belle société que celle où chacun, appliqué principalement à remplir ses obligations, attendrait une fidélité pareille chez ses concitoyens ! " ¹

La question sociale est une question morale, mais elle n'est pas uniquement morale, et, si c'est une illusion de croire qu'elle se résoudra par l'étude mieux conduite et plus approfondie des lois qui président à la production et à la circulation des richesses, par des calculs et des combinaisons savantes qui rechercheront l'équilibre d'où résultera la paix en égalisant les intérêts contraires, c'en est une autre, et des plus

¹ Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 171-173.

dangereuses, de faire fi de l'étude ou de s'en tenir à une vue superficielle des choses, de négliger les enquêtes minutieuses, de penser que la générosité de coeur et l'intervention protectrice d'un Etat bienveillant aux travailleurs suffiront à tout. Mgr d'Hulst n'est pas loin de croire qu'Albert de Mun ou ses amis n'échappent pas entièrement à cette illusion. Les encouragements qu'il donne à leurs projets et à leurs comités d'études ressemblent à des conseils.

“ La recherche théorique est nécessaire, car c'est l'honneur de l'esprit d'être en toute chose conduit par la théorie. Ce n'est jamais l'homme uniquement pratique, obéissant au jour le jour à des nécessités qui viennent de lui apparaître et auxquelles il n'avait pas pensé la veille, ce n'est pas celui-là qui exerce une action décisive sur son temps et sur ses concitoyens. C'est l'homme qui a pensé, c'est l'homme qui a regardé les questions en face, qui les a creusées dans leur profondeur, qui les a rattachées à leurs antécédents historiques et qui a relié tout cela aux principes supérieurs de la vérité et de la morale. C'est cet homme-là qui a en mains des solutions que peut-être ses contemporains distraits mépriseront en passant, mais qui restent comme la réserve et l'espérance du lendemain... Je me réjouis de voir que de plus en plus ceux qui d'abord n'avaient écouté que leur coeur en venant se mettre au service des ouvriers sentent la nécessité de cultiver leur esprit et d'agrandir leurs connaissances pour être à la hauteur de la tâche qu'ils se sont imposée. ”²

C'est que l'ignorance des faits et des lois économiques transforme en révolutionnaires inconscients des gens fort bien intentionnés et fermement attachés à l'ordre social : “ Malheur au moraliste, qui, de parti-pris, négligerait ces faits et ces lois ! Il décréterait des devoirs qui ne seraient pas

² Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, pp. 183 et 187.

observés parce qu'ils seraient inobservables. Il découragerait l'initiative, effrayerait les capitaux et ainsi, sous couleur d'accroître le bien-être des masses, il propagerait la misère ; désireux d'étendre le règne de la bienfaisance, il sèmerait la défiance entre la richesse acquise et le travail et armerait l'une contre l'autre ces deux puissances dont le concours harmonieux est la condition de la paix dans les sociétés. ”³

“ Il faut tenir compte des lois économiques comme on tient compte des lois physiques avec lesquelles elles ont plus d'une analogie... La justice et la bonté ne vont pas au-delà du possible et le possible en ces matières est souvent déterminé par l'économie politique qui est une science d'observation. Il serait dangereux de n'en pas tenir compte, parce que rien ne discrédite une doctrine morale comme de l'engager dans l'impasse des devoirs impraticables. ”⁴

Tous les catholiques sociaux, faute d'aborder avec une préparation suffisante les questions délicates où les entraînait leur zèle, n'évitèrent pas cet écueil. Vers la fin de sa vie, dans une lettre intime, Mgr d'Hulst se plaignait “ qu'on était en train de nous faire un catholicisme *emballé* qui n'aurait d'autre résultat que d'aggraver les difficultés de la question ouvrière en rendant les ouvriers plus intraitables ”, et il le dénonçait comme “ l'avant-coureur du socialisme ”. Mais était-ce la faute de M. de Mun, était-ce la faute de Léon XIII, si des exaltés, des imprudents, des maladroits comprenaient de travers et exécutaient sans mesure et sans tact les consignes qu'on leur passait ?

Les abbés démocrates qui inquiétaient Mgr d'Hulst n'obtenaient pas d'Albert de Mun une approbation sans réserve, et le noble comte eût volontiers contre-signé la lettre du pré-

³ Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, par Mgr Baudrillart, tome II, p. 234.

⁴ Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1896, p. 435.

lat à l'abbé Naudet, un chef de cette fougueuse avant-garde : " Je ne verrais pas sans alarme nos jeunes prêtres suivre à la lettre tous vos conseils. Vous avez la conviction d'avoir puisé tout cela dans l'encyclique *Rerum Novarum*. Mais il serait plus juste de dire que cela est votre façon de l'interpréter. Qu'arrivera-t-il aux vicaires débutants qui avec toute la présomption de leur inexpérience se précipiteront dans la voie ouverte par vos conseils? C'est à faire frémir. Ces difficiles problèmes m'effraient d'avance. Et voilà ce qui, selon vous, devrait fournir la matière des prônes!"⁵ Vers le même temps, de Mun, dans un discours devant l'assemblée générale des cercles catholiques, signalait le péril, auquel sont exposés les jeunes, "de se laisser emporter par un sentiment trop ardent, insuffisamment raisonné, de pitié et de générosité, et, dans l'émotion que leur cause le spectacle inattendu de l'injustice sociale, de la misère et de l'égoïsme, de se jeter sans préparation, sans études suffisantes, sans principes arrêtés, dans le tourbillon des revendications populaires, au risque de dépasser la mesure et la vérité et de succomber à la tentation malsaine d'une popularité trop facile."⁶

Pourtant c'est bien lui qui paraît visé dans une note plutôt sévère ajoutée à la sixième conférence du carême de 1896, la dernière que prononça Mgr d'Hulst dans la chaire de Notre-Dame : " Il existe une tendance qui est commune aux socialistes et à beaucoup d'autres qui se défendent avec raison de l'être : c'est ce qu'on pourrait appeler, d'un nom un peu barbare, l'*artificialisme* en sociologie. Constater les défauts de l'ordre social actuel et les souffrances qu'il engendre ou qu'on lui reproche d'engendrer parce qu'il ne les fait pas disparaître, c'est une tâche préalable, facile et flatteuse, dont les uns

⁵ Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, par Mgr Baudrillart, tome II, pp. 233-236.

⁶ De Mun, *Discours*, tome V, p. 139.

et les autres s'acquittent avec entrain. Il faut ensuite trouver le remède, et la chose paraît simple aux uns et aux autres, quoiqu'ils ne proposent pas le même remède. Puisque la société est mal organisée, disent-ils, nous allons l'organiser autrement. Et les socialistes alors de proposer le système collectiviste, tandis que les chrétiens-sociaux proposent seulement de réglementer les salaires, de limiter la concurrence, etc. etc. Ni les uns, ni les autres ne mettent en doute qu'il soit au pouvoir d'un philosophe bien intentionné, pourvu que la puissance publique et les accords internationaux soient à son service, de concevoir et de réaliser un système meilleur de rapports économiques et sociaux, comme si le régime actuel avait été lui aussi, ainsi que le rêvait Rousseau, l'oeuvre de je ne sais quel pacte mal venu, aussi facile à détruire et à remplacer qu'à conclure... Le modifier sera l'oeuvre du temps, et non de réformateurs pressés qui auront toujours contre eux la force des choses tandis que le temps la met de son côté." ⁷

Mais M. de Mun, quoique pressé de voir s'améliorer la condition des travailleurs, n'ignorait pas que les transformations sociales demandent du temps; il savait et enseignait qu'on ne gouverne la nature qu'en se conformant à ses lois; il ne croyait pas du tout à la toute-puissance des décrets ou des règlements; il n'attendait nullement de l'intervention du législateur une organisation nouvelle de la propriété ou du travail. La loi ne pouvait pas tout! Mais ne pouvait-elle pas quelque chose, et ce quelque chose ne devait-on pas le lui demander? Elle n'était pas le facteur *unique*, capable à lui seul de changer un état social défectueux. N'était-elle pas *l'un des facteurs* dont le concours pouvait hâter la transformation désirable? A défaut d'une réforme totale, ne pouvait-elle obtenir des réformes partielles que ni le temps, ni l'initiative privée

⁷ Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1896, pp. 436-438.

ne réaliseraient sans elle? N'est-ce pas l'intervention du législateur, se décidant enfin à réglementer le travail des femmes et des enfants, qui avait mis fin à des exploitations renouvelant en plein dix-neuvième siècle les pires horreurs de l'esclavage? N'y avait-il pas lieu d'étendre ce rôle protecteur et de proclamer qu'on mît fin d'autorité à d'autres abus?

Mgr d'Hulst pensait là-dessus comme M. de Mun. " Réclamons, s'écriait-il du haut de la chaire de Notre-Dame, réclamons de ceux qui font les lois, de ceux qui les appliquent, une protection efficace contre la tyrannie du travail. En vain direz-vous à l'ouvrier, au paysan " Souviens-toi que tu as un Dieu à servir, une âme à sauver ", si la législation, si les moeurs, si le régime industriel, si les conditions de la concurrence mettent cet homme hors d'état d'apprendre ce qu'il ignore et de s'occuper de ce qu'il néglige. " ⁸

Les divergences entre lui et le comte de Mun étaient exactement celles qui divisèrent en deux écoles — l'école de Liège et l'école d'Angers — les catholiques que préoccupait la crise sociale. " Elles portaient simplement, affirme Mgr d'Hulst, sur des questions de mesure et de degré. Aucun catholique de bon sens ne prétend réduire à rien, ni étendre à tout, le rôle de la puissance publique dans le règlement des intérêts économiques et des relations entre employeurs et employés. Dès lors, il faut prendre son parti de voir les uns tracer la limite un peu en deça, les autres un peu au-delà. L'encyclique *Rerum Novarum*, sans décider entre les opinions permises, a posé des principes qui diminuent l'écart entre les unes et les autres. " ⁹

Albert de Mun traçait la limite " un peu au-delà ". Il

⁸ Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1893, p. 207.

⁹ Mgr d'Hulst, *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, tome II, le quatrième congrès de Malines, pp. 64-65.

pensait et répétait après Lacordaire qu' "entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit, que le laisser-faire absolu est l'abandon du faible entre les mains du fort". Il était plus préoccupé de faire cesser cet abandon et les misères qu'il attribuait au régime de la liberté sans frein que d'éviter le reproche de favoriser l'étatisme auquel il pensait bien fermer la voie par les conditions qu'il mettait à l'intervention du législateur. Il n'attendait de la loi quelque adoucissement au malaise social qu'autant qu'elle serait secondée par l'*organisation professionnelle* et l'*éducation morale*. Il voulait que, dans le domaine social et économique, plus que partout ailleurs, l'Etat se gardât soigneusement de toute immixtion imprudente ou prématurée, n'agit qu'avec une extrême circonspection, prît conseil des personnalités et des organisations compétentes, se montrât favorable aux initiatives privées et n'entreprît de se substituer à elles qu'après avoir bien constaté leur impuissance. Sous ces réserves, il demandait à la loi une réglementation rigoureuse du travail des femmes et des enfants, l'établissement du repos dominical obligatoire, la limitation à un certain nombre d'heures qu'elle ne devrait en aucun cas dépasser de la durée de la plus longue journée ou *journée maximale* de travail, l'organisation d'assurances contre les accidents de travail, la maladie, le chômage, l'invalidité prématurée et de retraites pour la vieillesse. Il laissait entendre qu'il ne refuserait pas, plus tard, quand la question aurait mûri, de solliciter aussi la fixation d'un minimum de salaire que le contrat de travail devrait garantir à l'ouvrier sous peine d'être réputé invalide.

C'est en l'écoutant développer pareil programme que Mgr d'Hulst se demandait si l'éminent orateur avait toujours pour le socialisme d'Etat toute la sévérité désirable. En revanche, sans se constituer l'avocat du libéralisme économi-

que dénoncé avec tant de vigueur par l'école sociale catholique et chargé par elle des pires maux de la société présente, le prélat cherchait à mitiger la condamnation portée et demandait publiquement à M. de Mun, après un vigoureux réquisitoire du secrétaire de l'Oeuvre des cercles, " la permission d'être moins affirmatif". "Là où il se croit en pleine évidence, il m'arrive parfois d'hésiter. . . Il a dépeint la liberté économique sous des couleurs fort noires, il a fait le tableau des maux que suscite la concurrence effrénée. Il a eu raison, ces maux sont très grands. En regard, les avocats de la liberté économique placent des bienfaits qui doivent faire contre-poids. Ils nous disent par exemple que, dans l'ensemble, les denrées absolument nécessaires à la vie, si elles sont chères, atteignent du moins un prix moyen qui ne subit pas les écarts formidables d'autrefois, et qu'en particulier les famines qui venaient périodiquement désoler les provinces, les nations, les Etats de l'Europe et du monde entier sont devenues d'abord plus rares et ont fini par disparaître et qu'on peut bien payer cet avantage par quelques difficultés. Je n'ai pas mission, je n'ai pas qualité, je n'ai pas compétence pour faire le bilan de ces avantages et de ces inconvénients. " ¹⁰

Il n'en reconnaissait certainement pas plus à l'orateur auquel il succédait et le trouvait présomptueux et excessif dans ses conclusions aussi formelles et aussi dures contre la liberté. Il désirait l'amener à reviser le procès, à se demander si les maux qu'ils déploraient ensemble tenaient à la liberté et non pas plutôt aux conditions fâcheuses dans lesquelles elle s'exerçait, surtout si le remède proposé n'était pas de nature à déchaîner de pires misères, à moins que l'emploi n'en fût très étroitement restreint.

" La liberté a beau être réciproque, elle n'assure pas de

¹⁰ Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 193.

part et d'autre des conditions égales. De là une tentation pour celui dont la position est dominante : il exigera un labeur excessif. Ou travailler au-delà de ses forces, ou se voir refuser le salaire, telle sera l'alternative que l'impitoyable cupidité imposera au travailleur. La liberté était un progrès sans doute, elle préparait au pauvre une condition plus digne et plus heureuse, mais elle n'a pas suffi à la lui assurer. C'est l'élément moral qui a fait défaut, et la liberté sans l'élément moral c'est quelque chose de pire que l'esclavage, c'est le conflit de deux égoïsmes dont l'un brisera l'autre à moins que dans la violence du choc ils ne se brisent tous les deux. ”¹¹ Il faut donc rétablir l'élément moral, favoriser le progrès religieux — ce sera oeuvre longue —, et d'ici que le redressement des consciences soit assez général pour empêcher partout le fort d'abuser de sa force, recourir à la loi pour défendre le faible. Mgr d'Hulst le proclame. Mais si l'Etat intervient, ce sera finalement *en faveur de la liberté*, de la liberté du travailleur supprimée par la liberté de celui qui profite de son travail : “ Borner l'action de l'Etat à un rôle de protection à l'égard des libertés rivales, ne restreindre celles-ci que dans la mesure où elles deviennent des ferments de discorde et ne reconnaître au pouvoir suprême le droit d'intervenir que pour empêcher l'abus de la force, ”¹² c'est tout ce qu'il concède et il le déduit de l'encyclique. Il n'est point disposé à confier à l'Etat le soin d'organiser les assurances, ni les retraites ouvrières. Plus que les abus de la liberté, il craint les maux de l'étatisme. Il sait combien en France l'Etat est prompt à empiéter. Il est en perpétuelle défiance. Il redoute de trop lui céder et ne croira jamais que, pour prévenir de sa part des interventions abusives, on puisse prendre assez de précautions.

¹¹ Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, carême 1893, pp. 184-185.

¹² Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, carême 1896, p. 193.

Dans la pensée d'Albert de Mun, ce n'était pas l'intervention du législateur, un pis-aller en définitive, mais l'*organisation professionnelle*, sans laquelle les autres remèdes et particulièrement la loi ne sauraient avoir aucun bon effet, qui constituait la vraie solution de la question sociale. Mgr d'Hulst approuvait pleinement sa conception du syndicat : " Ce ne serait pas, comme le rêvent les législateurs d'aujourd'hui, l'organisation de deux camps adverses : ici les syndicats professionnels de patrons se liguant ensemble pour l'exploitation, là les syndicats ouvriers se liguant ensemble pour la résistance. Ce que vous rêvez, vous, c'est une véritable famille appuyée sur le patronat en donnant à ce mot son sens élevé ; une famille, c'est-à-dire autre chose qu'un pacte transitoire, une institution fondée sur les idées supérieures d'autorité et de dévouement qui sont l'essence du gouvernement paternel ; une société imitée de celle que Dieu a faite et qui, constituée en vue du travail, embrasse dans son vaste réseau les trois éléments de la production : le capital, l'intelligence et le labeur, ceux qui possèdent, ceux qui dirigent, ceux qui exécutent, et crée entre tous ceux-là, non plus l'antagonisme, mais la communauté des intérêts, non plus l'indifférence ou la haine, mais la solidarité et l'amour. " ¹³

C'est un bel idéal, mais les ouvriers refusent d'entrer dans les syndicats mixtes ! " Habités par un siècle de lutte contre le capital à voir dans le capitalisme un ennemi, ils se défient d'un système qui les obligerait à l'introduire dans leurs propres affaires. La condition préalable d'un tel accord, c'est l'esprit de conciliation et de confiance, et cet esprit manque jusqu'ici, même aux ouvriers chrétiens. Que peut valoir une solution qui n'est applicable que si l'on suppose déjà en vi-

¹³ Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 185.

gueur l'état d'esprit qu'il s'agit de créer? " ¹⁴ Aussi Mgr d'Hulst se rangeait-il parmi les hommes qui, d'accord sur le but avec les fondateurs des cercles, trouvaient que " les moyens proposés se confondaient un peu trop avec la fin qu'il fallait atteindre et que la solution du problème ressemblait de trop près à ce qui en était l'énoncé ". ¹⁵

Mais les syndicats mixtes n'étaient pas essentiels à l'oeuvre de rapprochement et de collaboration cordiale entre employeurs et employés que ne cessèrent de poursuivre les fondateurs des cercles. S'il était démontré qu'ouvriers et patrons refusaient de s'enrôler dans le même syndicat, il n'y avait qu'à les laisser former, chacun de leur côté, des syndicats séparés, et à réclamer et promouvoir la création d'organes de liaison entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, de commissions mixtes, de conseils permanents d'arbitrage et de conciliation, où délégués des uns et des autres s'efforceraient ensemble dans un esprit pacifique de prévenir ou de régler les différends qui pourraient surgir, de défendre et de protéger les intérêts communs de la corporation. Telle fut l'orientation nouvelle donnée par Albert de Mun aux efforts de ses amis. Ils se heurtèrent toujours aux préjugés invétérés, à la défiance réciproque qui armait les uns contre les autres ceux qu'on conviait à s'entendre. Leur labeur fut-il donc vain ?

" Non, répondait leur chef, embrassant d'un regard l'oeuvre accomplie, au vingt-cinquième anniversaire de la fondation du premier cercle. Si nous n'avons pas encore transformé par nos cercles l'état moral et social de notre pays, nous avons par notre oeuvre exercé sur lui une influence profonde

¹⁴ Mgr d'Hulst, *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, tome II, p. 70.

¹⁵ Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 198.

et déterminé dans les idées, dans les méthodes, dans les faits, un mouvement qui ne s'arrêtera plus. La conception des oeuvres sociales fondées sur le rapprochement des classes et sur l'association professionnelle s'est emparée de tous les esprits. La nécessité des réformes commandées par la justice et réalisées par l'action corporative s'est imposée à toutes les intelligences. La vieille doctrine de l'individualisme social a été vaincue, et de toutes parts, des oeuvres se sont créées, des associations se sont établies, des idées se sont formées et manifestées, oeuvres, idées et groupements d'hommes plus ou moins entraînés par le mouvement démocratique de notre temps, mais tous dominés par le principe fondamental posé par notre oeuvre, il y a vingt-cinq ans, et sortant d'elle comme de la source commune les ruisseaux et les torrents descendent des sommets. ”¹⁶

Est-ce que Mgr d'Hulst n'avait pas remarqué cette continuité de la pensée inspiratrice dans l'Oeuvre des cercles et dans celles qui vinrent après ? Il est plus probable que, sans méconnaître les résultats acquis, il les jugeait bien minces, parce qu'ils n'atteignaient qu'une élite et laissaient la grande masse indifférente. Il s'est alors demandé pourquoi ces chrétiens-sociaux, qui montraient tant de bonne volonté à l'égard des réformes qui pourraient rendre la société meilleure et effrayaient beaucoup de conservateurs, chrétiens ou non, par l'ardeur avec laquelle ils accueillaient et préconisaient des mesures qui semblaient à plusieurs dégager un parfum de socialisme, ne réussissaient à inspirer confiance ni au peuple, ni à l'opinion moyenne des classes pensantes ? Il en a donné cette raison.

¹⁶ De Mun, *Discours*, tome VI, pp. 231-232.

“ Ces hommes sont les *zelanti* de l’Eglise, les ultramontains, les anti-libéraux, ceux qui autrefois ont le plus applaudi au syllabus, alors que les libéraux non-chrétiens écarquillèrent de fureur et que les libéraux catholiques baissèrent tristement la tête. Ils ont passé leur vie à jeter l’anathème à la révolution, à répéter avec de Maistre qu’elle est satanique, à traiter en suspects ceux qui disaient qu’il faut être de son temps. Ne se souvient-on pas de l’attitude maussade et renfrognée qu’ils ont prise trop longtemps à l’égard de toutes les choses nouvelles, des anathèmes qu’ils ont prodigués? Ne semble-t-il pas aussi que leur façon de pousser aux réformes se ressemblent toujours de je ne sais quelle préoccupation archaïque et théocratique? Ils veulent bien être démocrates parce que l’ancien régime était voltairien ou gallican. Mais ils entendent que la démocratie soit dans la main de l’Eglise et l’idéal du progrès pour eux consiste dans le retour au treizième siècle. Or, il semble bien que le rôle de l’Eglise soit désormais purement moral, et que ceux qui parlent en son nom doivent s’accommoder d’un régime de droit commun, comportant la contradiction ouverte et impunie des vérités qui nous sont les plus chères et le libre épanouissement des principes et des influences les plus contraires. C’est pour avoir compris cela que les catholiques américains ne sont pas suspects à leurs concitoyens. La plupart de nos plus fervents démocrates en Europe ont encore beaucoup à faire pour le comprendre, et tant qu’on soupçonnera derrière leurs avances l’ombre d’une intention théocratique, on refusera de les écouter et de leur rendre justice. ” ¹⁷

Le passage est piquant surtout quand on pense que celui qui l’écrivit fut jusqu’à son dernier jour, malgré la largeur de son esprit et sa sympathie pour les idées modernes, âprement

¹⁷ Mgr d’Hulst, *Conférences de Notre-Damé*, carême 1896, pp. 442-443.

dénoncé lui aussi, mais par les adversaires, comme un homme d'ancien régime. Des hommes ressemblants à ce portrait, d'ailleurs assez chargé, se sont trouvés assurément dans la famille et dans l'entourage du comte de Mun, comme il s'en est trouvé dans la famille et dans l'entourage de Mgr d'Hulst. Mais ni Albert de Mun, ni ses collaborateurs les plus intimes, ni les chefs les plus autorisés et les membres les plus influents de l'Oeuvre des cercles et du mouvement catholique social n'en furent jamais, eux qui, toujours soucieux de sauvegarder l'indépendance de leur oeuvre, de la tenir ouverte à tous les hommes de bonne volonté, de lui réserver le meilleur de leur activité et de ne se laisser guider par d'autre préoccupation que l'ambition d'un sort plus heureux pour les misérables, surent refouler au fond de leur coeur des convictions chères, renoncer à la propagande politique, rompre au prix de douloureux déchirements des attaches compromettantes, accepter sans arrière-pensée, à l'appel de Léon XIII, une forme de gouvernement qui n'avait pas leurs préférences, patronner au grand scandale de leurs amis conservateurs les réformes qui leur semblaient justes, dussent-ils s'entendre accuser de complicité avec la révolution. Pour une fois, sa plume servit mal le prélat et l'expression dépassa sa pensée. Lorsqu'il critiquait ainsi malignement l'attitude des catholiques-sociaux, il venait de traiter dans la chaire de Notre-Dame, pendant tout un carême, les délicats problèmes de la morale sociale et de fournir un commentaire très complet et très sûr de l'encyclique *Rerum Novarum*. Jamais ses conférences n'avaient attiré tant de monde, ni excité tant d'intérêt. Qui donc, les premiers, avaient conquis à la question ouvrière l'attention du monde religieux? Qui avaient frayé les voies à l'encyclique, en avaient accueilli et suivi avec plus d'empressement les consignes, avaient entraîné à leur suite à l'acceptation joyeuse du devoir social une jeunesse enthousiaste ?

Qui applaudissaient du meilleur coeur à l'heureuse initiative qui faisait succéder dans la première chaire du monde à l'explication du credo l'exposition suivie de la doctrine sociale de l'Eglise? Qui venaient en si grand nombre éclairer leur zèle à la lumière de ces enseignements? C'étaient les catholiques-sociaux.

Ed. GOUIN, p. s. s.

Le beau dans l'art — Les beaux-arts

L ne suffit pas à l'homme cultivé de jouir momentanément du beau. Il veut, par des œuvres de son choix, perpétuer ce plaisir et le communiquer à ses semblables. De ces nobles inclinations du sens esthétique sont nés l'art et les beaux-arts. Pour les âmes élevées, les jouissances intellectuelles du beau font l'embellissement de la vie. Les beaux-arts sont vraiment un foyer qui réchauffe l'humanité, une lumière qui éclaire son exil, un sourire qui la console dans ses douleurs. " Ainsi, dit M. Coulombeau,¹ poésie et harmonie, charme des yeux et des oreilles, plaisir du cœur et de l'esprit, l'art nous apporte tout cela... Par lui s'ouvre un coin du ciel sur cette terre. Il est la halte et le repos, l'aurore du plein jour qui viendra, l'annonce de l'éternelle extase. " Delille chante délicieusement les arts dans les vers suivants :

Beaux-arts ! eh ! dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire ?

Est-il à votre joie une joie étrangère ?

Non ! Le sage vous doit ses moments les plus doux :

Il s'endort dans vos bras, il s'éveille pour vous.

Que dis-je ? autour de lui tandis que tout sommeille,

La lampe inspiratrice éclaire encor sa veille.

Vous consolez ses maux, vous parez son bonheur,

Vous êtes ses trésors, vous êtes son honneur,

L'amour de ses beaux ans, l'espoir de son vieil âge,

Ses compagnons des champs, ses amis de voyage ;

Et de paix, de vertus, d'études entouré,

L'exil même avec vous est un abri sacré.

Chaque art a ses jouissances particulières et ses procédés pour nous les procurer. L'étude de l'art en général comprend plusieurs questions qui ne peuvent laisser indifférents

¹ *Six causeries sur l'art.*

les esprits attentifs aux productions de l'activité humaine. La nature de l'art, ses théories et ses procédés, son caractère élevé et son utilité générale, son influence morale et son rôle social, ses conditions essentielles et ses règles générales, enfin la doctrine de *l'art pour l'art* et la classification des beaux-arts, voilà, croyons-nous, les principales de ces questions. Nous les étudierons dans le présent article.

NATURE DE L'ART

On définit l'art : *la réalisation du beau idéal au moyen des formes sensibles.*² Représenter, exprimer le beau, telle est donc l'intention de l'artiste. Architecte, sculpteur, peintre, musicien ou poète, toujours il cherche, par son oeuvre, à produire l'émotion esthétique. Cette manifestation de l'art procure souvent un plaisir plus grand que le beau dans la nature. Si la composition de l'artiste dégage les caractères essentiels de la beauté pour les mettre en évidence, en éliminant tout ce qui peut nuire à l'expression de l'idéal qu'il a conçu, l'oeuvre offrira une plus grande jouissance que si elle était composée uniquement d'éléments naturels.

Mais par quel moyen l'artiste traduit-il son idéal ? Au moyen de la forme sensible, plastique ou sonore, qui se pré-

² François Delsarte, inaugurateur et professeur d'un système d'expression dramatique, a donné de l'art une définition paraphrasée qui n'est pas sans valeur. La voici, avec quelques nuances qui la rendent plus générale. L'art est en même temps la connaissance, la possession et la direction des procédés qui révèlent le beau, c'est-à-dire, la vie et l'ordre, au moyen de la forme sensible. C'est l'application, sciemment appropriée, du signe à la chose, et dont le triple objet est d'émouvoir, d'élever et de convaincre. Il charme le coeur en idéalisant la nature. C'est le rapport synthétique des beautés dispersées de la création à un type supérieur et défini. C'est un ouvrage d'amour où brillent le beau, le vrai et le bien. C'est le symbole des degrés mystérieux de notre ascension divine. L'art, enfin, c'est la tendance de l'âme tombée vers sa pureté primitive ou sa splendeur finale. En un mot, l'art, c'est la recherche du type éternel.

sente à lui. Cette forme se change ainsi en un symbole plus ou moins expressif d'une force, d'une pensée, d'une vie, et, en cette qualité, devient l'objet de l'art et souvent même une source d'inspiration pour l'artiste. Mais celui-ci ne prend pas la forme au hasard. Pour réaliser le beau invisible qu'il a conçu, pour traduire son idéal, il choisit les éléments sensibles les plus parfaits et les plus en rapport avec sa conception personnelle.

On voit par là que toute oeuvre d'art est le produit de deux facteurs logiques qui se tiennent comme par la main : l'imitation et la conception. L'art exprime une idée ou un sentiment au moyen d'une forme empruntée à la nature : c'est l'imitation. Puis il adapte cette imitation à l'idée ou au sentiment qu'il veut exprimer, au but qu'il se propose : c'est la conception. Ainsi l'imitation est le moyen, l'instrument de l'art, tandis que la conception en est à la fois la cause et la fin, fin prochaine ou intermédiaire par laquelle l'art atteint sa fin dernière, qui est de plaire, d'élever et d'émouvoir. L'oeuvre d'art résulte de cette union harmonieuse du réel et de l'idéal, de la forme et de la pensée.³

On ne doit donc pas définir l'art *l'imitation de la nature*. Car s'il était réduit à si peu, il manquerait son but, qui est d'exprimer le beau conçu par la raison. En outre, certains arts, comme l'architecture, cesseraient d'être, puisqu'ils ne reproduisent pas la nature. Il faut dire plutôt que l'art, c'est la réalisation du beau idéal, le produit d'une imagination féconde, que dirige habilement une raison éclairée.

Ce qui précède nous permet de définir clairement le principe, l'objet, la fin et le moyen de l'art. Le principe ou cause première de l'art est le besoin d'idéal que Dieu a mis en nous ;

³ Pour des développements sur ce sujet, voir Maurice Coulombeau — op. cit.

besoin intime qui se fait d'autant plus sentir que notre éducation a été plus soignée; besoin instinctif qui porte l'artiste à produire des oeuvres qui satisfassent son amour du beau. L'objet de l'art est la forme prise sous ses différents aspects: la forme de la matière en architecture, en sculpture et en peinture, la forme de l'expression en littérature, la nature et la succession des sons en musique, en d'autres termes la forme perçue par la vue dans les arts du dessin et par l'ouïe dans les deux autres. La fin de l'art est de charmer la sensibilité et l'esprit de l'homme par la réalisation d'un idéal, c'est d'élever l'âme de l'artiste et du public en excitant en eux les plus nobles sentiments. Le moyen, l'instrument de l'art pour arriver à cette fin, c'est l'imitation, l'interprétation plus ou moins idéalisée de la nature, et cela surtout quand il s'agit des arts plastiques. Raphaël disait: " Je travaille d'après une certaine idée que j'ai dans l'esprit... et je m'efforce de la réaliser. "

Ces considérations sont peut-être trop théoriques et même trop philosophiques. Mais elles ne sont pas sans utilité, car la philosophie se trouve à la base de toutes les sciences et de tous les arts. Revenons à des notions qui ont un rapport plus direct avec la pratique.

PROCÉDÉS DE L'ART

La part du réel et de l'idéal peut être plus ou moins grande dans l'art. C'est ce qui a donné naissance à deux procédés différents: le réalisme et l'idéalisme.

Les réalistes bornent l'art à n'être qu'une copie du réel, à produire l'illusion par la ressemblance. Ils prétendent que le but de l'art, c'est de représenter fidèlement la nature, en dehors de laquelle, selon eux, il n'y a rien de beau. " Les uns, s'inspirant des doctrines grossières du matérialisme et de

l'athéisme, ne voient rien au-delà des réalités sensibles. Les autres, tout en admettant l'existence d'un Dieu créateur, disent que l'art ne saurait surpasser la nature, ni l'homme rien faire de plus beau que l'oeuvre de la sagesse infinie. ⁴ Et tous font consister l'art dans l'imitation du beau réel. ”

Les idéalistes assignent à l'art sa fin supérieure : la manifestation du beau idéal, du beau qui élève l'âme. L'artiste, disent-ils, doit rechercher dans la nature ce qu'il trouve de bien, de parfait, pour l'interpréter suivant sa conception du beau et faire goûter le plaisir de cette interprétation aux autres. Certains idéalistes vont jusqu'à supprimer le plus possible les formes réelles, qu'ils regardent non comme un secours mais comme un obstacle à l'émotion esthétique. D'autres, plus sages, veulent seulement qu'on les choisisse, qu'on les simplifie, qu'on les débarrasse des détails qui les surchargent, afin de ne pas distraire l'attention et de laisser le beau resplendir sans entrave.

Les réalistes sont donc pour l'imitation pure, et les idéalistes, pour la représentation idéalisée. Un exemple fera mieux comprendre les procédés différents des deux écoles. Supposons que le sujet d'un tableau à peindre soit un soldat blessé. Le peintre réaliste montrera les plaies béantes, les chairs tuméfiées, le soldat terrassé, impuissant désormais à servir son pays. Ce sera une reproduction fidèle et terrifiante de la réalité, mais rien de plus. Le peintre idéaliste, au contraire, cherchera surtout à donner le spectacle du héros qui domine la douleur, que la souffrance transforme en victime volontaire sur l'autel de la patrie. Cette manifestation du beau moral exaltera l'imagination des spectateurs, élèvera leurs sentiments et les maintiendra à la hauteur de ce noble exemple. Lequel des deux procédés préférez-vous ? Evidemment, vous serez pour celui des idéalistes.

⁴ Le Père C. Clair, *Le beau et les beaux-arts*.

Cependant, l'imitation de la nature a, dans l'art, une part nécessaire. A l'origine, ce fut même la plus importante. L'homme a toujours éprouvé un certain plaisir à reproduire avec fidélité les objets qu'il avait sous les yeux. On connaît les légendes des anciens, où il est raconté que des tableaux de fleurs et de fruits étaient si bien exécutés qu'ils trompaient les papillons et les oiseaux. De nos jours encore l'effet est souvent saisissant de l'illusion produite sur la foule. Souvent, le plaisir qu'elle ressent à la vue d'une habile imitation est absolument indépendant de l'objet imité. Elle donne raison à ces vers bien connus de Boileau :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
 Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
 D'un pinceau délicat l'artifice agréable
 Du plus affreux objet fait un objet aimable.

Mais l'art peut-il s'arrêter à cette simple reproduction de la réalité? Non, il commence à peine avec elle. Nous l'avons vu, l'imitation n'est qu'un moyen et non une fin. Puisque le vrai but de l'art est l'expression sensible d'un idéal, l'art est idéaliste par essence. Enlevez l'idée, vous n'avez plus que le culte de la forme pour elle-même, et vous abaissez l'art au niveau de la reproduction mécanique. " Tout peintre et tout statuaire qui ne sait pas montrer, dans ses figures, l'immortalité et l'immatérialité de l'âme, ne produit rien qui soit vraiment beau " a dit justement Joubert. Et, après lui, Victor Hugo s'exclame :

La forme... c'est tout et ce n'est rien,
 Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée.

Le *Moïse* de Michel-Ange serait-il un chef-d'oeuvre, si le grand sculpteur n'eût pas su donner à la taille et à la pose du législateur des Hébreux l'expression de la vie et de l'autorité calme et souveraine ?

Donc, l'art se compose de deux éléments : l'un rationnel et principal et l'autre sensible et accessoire. Donc aussi, on ne peut le concevoir ni tout idéal, ni tout réel. L'idéalisme pur est aussi anormal que le réalisme pur. Si l'art ne s'inspire pas continuellement de la nature, il tombe dans le vague et la fantaisie. S'il ne s'inspire que de l'élément sensible, il s'appauvrit en se dépouillant de sa meilleure partie qui est l'idéal. " Idée et chose sont deux extrêmes qu'il faut absolument rapprocher ; l'art souffre à vouloir favoriser l'un au dépend de l'autre et c'est dans leur union seule qu'il réside et s'épanouit. " ⁵ Dans cette union, subordonner la forme à l'idée, la matière à l'esprit, telle est la loi de l'art comme celle de la morale. " L'idéal se confondant avec le réel, le pénétrant, le transfigurant, pour que l'homme, qui est esprit et matière, puisse remplir dans la contemplation artistique tous les besoins de son être, voilà l'essence, le fond, le but sublime de l'art. " ⁵

Au début du XIXe siècle, deux autres doctrines se disputèrent aussi le domaine de l'art, surtout en peinture et en littérature. Nous voulons parler du classicisme et du romantisme. L'école classique resta attachée, dans tous les arts, aux formes correctes, régulières et méthodiques, des anciens. Les peintres de l'école romantique cherchèrent plutôt les effets puissants et imprévus au moyen de larges touches et de riches coloris. Les écrivains de cette école montrèrent un goût prononcé pour le lyrisme, l'individualisme, les sujets tirés de l'histoire nationale, les oeuvres qui s'adressent à la

⁵ M. Colombeau, — *Op. cit.*

⁶ *Ibidem.* — Les caractères de l'école réaliste, en peinture, s'observent plus ou moins dans les oeuvres de Van Dick, Teniers et tous les peintres hollandais ; et en littérature, dans celles de Walter Scott, Leconte de Lisle et presque tous les parnassiens et les romanciers naturalistes du XIXe siècle.

sensibilité et à l'imagination plutôt qu'à la raison. Le romantisme apportait à l'art un horizon plus étendu, une liberté plus ample. Il finit par s'assurer un grand nombre d'adeptes.⁷

A ces théories rattachons la fiction, qui est aussi l'un des procédés de l'art et l'une des sources de production pour l'artiste. Créant des sujets purement imaginaires, la fiction s'écarte encore plus du réel que l'idéalisation. Ses oeuvres sont parfois si fantaisistes qu'elles s'éloignent même des lois de la nature. Les contes de fée, les romans d'aventure sont des exemples de fiction. Dans les arts décoratifs, les chimères et tous les monstres fantastiques sont des compositions plus ou moins imaginaires. Parfois ces productions ne sont pas dépourvues d'élégance, elles plaisent souvent par leur ingéniosité.

CARACTÈRE ÉLEVÉ ET UTILITÉ GÉNÉRALE DE L'ART

Le but de l'art — de l'art bien compris — n'a rien que de noble et d'élevé. " L'artiste est chargé de rappeler l'idéal, c'est-à-dire de rappeler la beauté primitive des choses, d'en découvrir le caractère impérissable, la pure essence. Les idées que la nature manifeste sous une forme embrouillée et obscure, l'art les définit et les illumine. Les beautés de la nature sont soumises à l'action du temps et à la loi universelle de destruction, l'art les en délivre, il les enlève au temps et à la mort. " ⁸

Les oeuvres d'art procurent de pures jouissances, élèvent au-dessus du vulgaire, invitent à mettre notre âme à

⁷ Les peintres classiques eurent à leur tête Ingres, et les romantiques, Eugène Delacroix. En littérature, Chateaubriand et Mme de Staël furent les principaux initiateurs du romantisme, qui eut Victor Hugo pour chef, et Lamartine, Vigny et Musset pour représentants principaux.

⁸ Charles Blanc, *Grammaire des arts du dessin*.

l'unisson du beau et du grand qu'elles nous révèlent. Elles ouvrent à l'intelligence de nouveaux horizons par les idées qu'elles y font naître et viennent ainsi en aide au développement intellectuel des individus et des sociétés. Aussi les productions artistiques ont-elles toujours été respectées par les grandes nations.

Les qualités les plus précieuses de l'art, celles qui le rendent utiles à tous, sont d'être religieux, éducatif et instructif.

L'art est en lui-même religieux, parce que le beau, reflet des perfections de Dieu, élève naturellement vers le divin. "L'art, dit René Bazin, est du voisinage de Dieu et un peu de sa lumière." Tout idéal caché sous une forme sensible et belle porte notre pensée vers l'infini. Il voile et dévoile à la fois l'éternelle beauté et nous fait préluder à sa contemplation.

L'art est éducatif, parce que ses manifestations sont les plus facilement accessibles à la foule. "L'art, écrit Hegel, a été regardé de tout temps comme un puissant moyen de civilisation, comme un initiateur de la religion. Il est, avec elle, le premier initiateur des peuples, et c'est encore aujourd'hui un moyen d'instruction pour les esprits incapables de comprendre la vérité autrement que par le symbole et par les images qui s'adressent aux sens comme à l'esprit." "En voyant, chaque jour, dit Platon, des chefs-d'oeuvre de peinture, de sculpture et d'architecture, les génies les moins disposés aux grâces, élevés parmi ces oeuvres comme dans un air pur et sain, prendront le goût du beau, du décent et du délicat. Ils s'accoutumeront à saisir avec justesse ce qu'il y a de parfait ou de défectueux dans les oeuvres de l'art et de la nature, et cette heureuse rectitude de leur jugement deviendra une habitude de leur âme."

Enfin l'art est instructif surtout des choses de l'histoire. Les travaux d'art sont des témoins du passé, et comme tels, ils fournissent des indications précieuses sur la civilisation des peuples de jadis. Moeurs, croyances, costumes, mobiliers, etc., se révèlent dans les oeuvres des artistes. L'historien y trouve des données qu'il chercherait vainement ailleurs. "Les grandes nations, dit Ruskin, écrivent leur autobiographie dans trois manuscrits: le livre de leurs faits, le livre de leurs paroles et le livre de leur art." "Aucun de ces manuscrits, ajoute M. de la Sizerane,⁹ ne peut être déchiffré si nous ne lisons pas aussi les deux autres. Mais, de tous les trois, le seul absolument digne de foi est le dernier. Car les faits d'une nation peuvent être triomphants grâce à sa bonne chance et ses paroles puissantes grâce au génie de quelques-uns de ses enfants; mais son art ne peut l'être que grâce aux dons communs et aux sympathies universelles de sa race."

INFLUENCE MORALE ET RÔLE SOCIAL DE L'ART

Dieu, en communiquant aux êtres un reflet de sa beauté, a voulu, sans doute, nous procurer d'honnêtes et délicieuses jouissances. Son désir devait être surtout de nous aider à élever vers lui nos coeurs et nos esprits. Pareillement, l'art, en exprimant le beau, se doit d'exercer sur notre âme une influence salutaire et de nous faire aimer le bien. S'il ne se propose pas directement ce résultat, il ne lui est pas permis de s'en désintéresser. Du reste, cette influence, il l'exercera s'il se conforme à la première loi de l'art, qui rend inséparable la vérité, la beauté et la bonté. Ainsi l'art, pour atteindre pleinement sa fin, doit chercher, au moins indirectement, à nous faire aimer la vertu. Voltaire diminua la valeur de ses tra-

⁹ *Le miroir de la vie*. (Essai sur l'évolution esthétique).

gédies en y émettant des idées étrangères à l'expression du beau et du bien. Les chefs-d'oeuvre de Corneille et de Racine, au contraire, sont pleinement admirables parce qu'ils joignent au mérite littéraire la glorification du beau moral.

Les arts qui intéressent le plus l'éthique sont ceux qui possèdent au plus haut degré la faculté d'émouvoir, à savoir : la statuaire, la peinture, la musique et la littérature. Les oeuvres de la statuaire et de la peinture, même celles qui ne sont pas ouvertement immorales ou décidément pieuses, traduisent des faits ou des sentiments qui ne peuvent nous laisser indifférents. Autrement ces oeuvres ne seraient pas vraiment belles, il leur manquerait l'expression, une des conditions de la beauté. Elles ont donc nécessairement sur notre âme une action bonne ou mauvaise. Et cette action est d'autant plus efficace que l'art influe sur la sensibilité et la tient comme sous le charme et la fascination. L'expression musicale, quoique vague, exerce aussi son action sur l'âme. Une mélodie ne peut exprimer clairement le bien ou le mal, mais elle peut fortifier ou amollir le coeur, suivant les sensations qu'elle y fait vibrer. Si elle est vigoureuse, animée, entraînante, elle retrempe les âmes. Elle les affaiblit quand elle est rêveuse, molle, caressante. Des oeuvres littéraires surtout, nul ne peut mettre en doute l'influence morale. Par les idées exposées et par les sentiments exprimés, elles ont un ascendant marqué sur l'intelligence et sur le coeur. Ajoutez à cela le charme que le beau littéraire exerce sur tout esprit tant soit peu cultivé, et vous avez tout ce qu'il faut pour séduire et corrompre ou pour convaincre et porter au bien.

Etablir l'influence moralisatrice des beaux-arts, c'est montrer en même temps leur rôle social, c'est décerner à l'artiste chrétien la qualification d'auxiliaire de la religion. Ne fait-il pas, en effet, oeuvre éminemment sociale le littérateur, l'artiste qui entretient et développe dans les âmes le goût des

plaisirs élevés, montre la supériorité de l'esprit et de la raison sur le corps et les sens, enseigne dans toutes ses oeuvres le respect dû à la vérité et à la morale? Oui, en faisant briller aux yeux de tous l'excellence de la vertu, les hommes de l'art exercent sur leurs semblables une influence indirecte, mais efficace.

Indépendamment de l'effet purement moral, l'art exerce encore un ascendant salutaire sur les individus et sur les nations. L'antiquité nous a laissé maints exemples ou symboles de la puissance civilisatrice de l'art : Amphion, aux sons de sa lyre, bâtit les murs de Thèbes, David tire de sa harpe des mélodies qui calment l'âme obsédée de Saül, par ses doux accords. Orphée dompte les animaux féroces, les vers de Tyrtée raniment le courage des Spartiates...

L'oeuvre d'art procède de l'amour de l'artiste pour la nature et pour l'humanité. L'on peut dire, avec Paul Gaultier,¹⁰ que toute la campagne chante dans la *Symphonie pastorale* ou dans les paysages de Corot, que tous les animaux vivent dans les toiles de Rosa Bonheur ou dans les bronzes de Barye. Cette sympathie avec laquelle l'artiste mêle sa personnalité à celle de son modèle, et même à tout l'univers, et qu'il incarne dans son oeuvre, évoque chez les spectateurs le même amour de l'humanité et de la nature et resserre par là-même les liens de la société.

Aussi l'art préside-t-il aux époques les plus glorieuses de l'histoire, tandis que les siècles les moins illustres sont ceux où la musique se tait, où le sculpteur reste inactif, où le peintre délaisse sa palette. Il n'y a peut-être pas d'exception à cette règle. La décadence romaine et celle du Bas-Empire, l'ère des iconoclastes et le siècle de Louis XV ont coïncidé

¹⁰ *Le sens de l'art.*

avec un déclin de l'art. Les plus honorables portions de l'histoire de l'humanité sont celles où les beaux-arts ont fleuri, et les grands siècles, ceux que l'on nomme ainsi, sont faits de la gloire de leurs artistes et de leurs littérateurs.

CONDITIONS ESSENTIELLES ET RÈGLES GÉNÉRALES DE L'ART
LA DOCTRINE DE L'ART POUR L'ART

Les règles générales de l'art se rapportent aux deux éléments qui le constituent : l'élément visible ou la forme et l'élément invisible ou l'idée.

Relativement à l'élément visible, il faut, dans la forme, de l'expression et de l'intelligibilité. L'expression, on le sait, est une des conditions indispensables du beau. Il ne peut en être autrement, car l'idéal étant invisible, une forme qui ne l'exprime pas est nulle, ou presque nulle, du point de vue de l'esthétique. C'est l'expression qui incarne la pensée, qui transfigure le sujet. C'est par elle que l'artiste imprime à son oeuvre le cachet de sa personnalité et en fait, selon le mot de Bacon, une synthèse harmonieuse de la nature et de l'homme. La forme doit encore être intelligible. L'art imite et interprète la nature pour en mieux faire saisir la beauté, pour charmer notre âme et l'élever. Qu'il parle donc un langage clair et saisissant. " L'artiste, dit Pellissier,¹¹ présente au public la traduction des émotions que lui a causées la nature, et cette traduction doit être plus facile à comprendre que ne le serait la nature elle-même." C'est donc par une interprétation intelligible de la réalité, ou une réalisation nette et pure du vraisemblable, que l'oeuvre d'art doit nous faire goûter le plaisir du beau. Exprimer facilement l'émotion que lui inspire l'idéal conçu et amener ainsi le public à

¹¹ *La gymnastique de l'esprit* (cinquième partie).

partager avec lui le plaisir qu'il a éprouvé, voilà le privilège de l'artiste. Sa véritable gloire, c'est d'exalter l'âme de ses semblables et de satisfaire en eux ce besoin d'idéal qui fait l'orgueil légitime de tout homme bien né.

L'élément invisible, qui est l'idée, doit faire briller, dans l'œuvre de l'artiste, l'unité, la vérité et la bonté. L'unité dans la variété, voilà, nous le savons, une autre condition essentielle du beau. Répétons-le avec saint Augustin : " L'unité est la forme de toute beauté. " " Si la variété attire l'attention, dit le Père Lacouture, c'est l'unité dans la variété qui la captive, car rien ne satisfait l'esprit comme la synthèse. " Il faut donc que, dans un monument, une oeuvre de sculpture, un tableau, une mélodie ou une pièce littéraire, les éléments aient entre eux une liaison véritable. " Toute beauté, dit Aristote, doit ressembler à ce qui vit, c'est-à-dire doit être un comme ce qui vit est un. " " Que les choses, disait Millet, n'aient point l'air d'être amalgamées au hasard et par occasion. Qu'elles aient entre elles une liaison indispensable et forcée. Je voudrais que les êtres que je représente aient l'air voués à leur position et qu'il soit impossible d'imaginer qu'il leur puisse venir à l'idée d'être autre chose que ce qu'ils sont. Une oeuvre doit être tout d'une pièce : gens et choses doivent toujours être là pour une fin. "

Enfin l'art tendra toujours vers le vrai et vers le bien. En d'autres termes, les oeuvres d'art doivent être conformes aux données de la saine raison et à celles de la loi morale. Tout ce qui blesse tant soit peu la vérité outrepassé les limites de l'ordre et par conséquent ne saurait être vraiment esthétique. La fiction elle-même ne nous plaît que par ses rapports avec le vrai ou le vraisemblable. D'un autre côté, l'art étant la manifestation du beau, il ne peut représenter la laideur morale sans aller contre son essence. Si, par cette laideur, il peut mieux faire ressortir la splendeur du bien, comme les ombres

dans un tableau font valoir les clairs et la lumière, la peinture du vice ne devra pas être un danger pour la vertu. Rien ne pourrait excuser l'artiste de fournir aux spectateurs une occasion de faute et de choquer leur sentiment de l'honneur. Une oeuvre ne sera donc vraiment belle qu'à la condition de nous montrer des faits dignes de notre entière admiration, des scènes conformes en tout au beau moral.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter la doctrine de *l'art pour l'art*. Si cette doctrine enseignait que l'art a un objet propre, le beau, distinct du bien, qu'il a une sphère où il peut aisément se mouvoir sans blesser la morale, nous pourrions l'accepter. Mais c'est tout autre chose que les partisans de l'art pour l'art entendent par cette théorie. Pour eux l'art est absolument libre et indépendant de l'éthique. Il existe pour lui-même et ne relève que de lui-même. Ce qui revient à dire que l'art occupe dans la création une place à part. Or cela est impossible, car tout se tient dans l'univers, rien n'y a été fait pour soi et toute chose tend à une fin supérieure à elle-même.

“La loi morale étant l'expression de l'ordre essentiel voulu par Dieu, elle domine tout, règle tout. L'activité de l'homme ne peut, sur aucun point, être affranchie de l'obligation de réaliser sa loi, de tendre à sa fin dernière. En maintes circonstances, la conquête du beau est au même prix que la fidélité au bien. . . . Entre la morale et l'art, comme entre le bien et le beau, il y a différence, non séparation, encore moins antagonisme. Ni l'art ne peut décliner l'autorité de la morale, ni la morale s'arrêter à la frontière de l'art. Autre n'est pas la conscience de l'artiste, autre celle de l'homme. L'homme doit répondre des oeuvres de l'artiste.”¹²

¹² *Cours de philosophie*, par une réunion de professeurs.

Le Père Sertillange, dans son opuscule *L'art et la morale*, traite admirablement cette question. Nous en extrayons le passage suivant qui résume ce que nous avons dit sur le sujet: " Considéré en lui-même, l'art est indépendant, en ce sens qu'il a son objet à lui, distinct de celui de la morale. En tant qu'il est exercé par un homme, il doit se soumettre à la loi de l'homme, il est tributaire de la moralité. "

L'union du vrai, du beau et du bien, dans l'éclat et la grandeur, fait ressortir l'élévation du sentiment et nous remplit d'enthousiasme. C'est dans ce sentiment et à cette hauteur que viennent se fondre harmonieusement la science, la morale et l'art.

Si le beau varie, le vrai et le bien sont immuables. C'est pourquoi il ne faut pas considérer l'artiste comme un homme à imagination mobile, qui peut changer de sentiment devant chaque oeuvre qu'il exécute. " Non, le véritable artiste, c'est l'homme d'une seule inspiration et d'un seul culte: c'est Phidias, voué à la représentation de Minerve et rougissant de sculpter une Vénus; c'est Fra Angelico, avec son culte exclusif des modèles et des sujets fournis par les Saintes Ecritures. " ¹³

CLASSIFICATION DES BEAUX-ARTS

Les esthéticiens divisent et classent les beaux-arts de différentes manières. Il serait fastidieux, croyons-nous, de les étudier toutes pour les comparer et distinguer la meilleure. Connaître les deux qui sont le plus généralement reçues nous paraît bien suffisant.

Si l'on considère les sens esthétiques auxquels s'adressent les arts, ceux-ci se divisent en deux sortes. La première com-

¹³ A. Pellissier, *La gymnastique de l'esprit*.

prend ceux qui plaisent aux yeux et qui, par conséquent, expriment le beau au moyen de la matière, et ce sont l'architecture, la sculpture et la peinture. Ils sont appelés arts du dessin, parce que le dessin leur est un facteur nécessaire, et arts plastiques (de *plastikos*, *plassein*, façonner), parce que leur objet est la forme matérielle. La deuxième sorte comprend les arts qui, s'adressant à l'ouïe, expriment le beau au moyen des sons, à savoir la musique et la poésie. Ces derniers sont parfois appelés phonétiques (de *phônè*, voix), ou rythmiques, parce que le rythme leur est essentiel. Observons aussi que les arts du dessin se développent dans l'espace, et ceux du son, dans le temps.

Mais les beaux-arts sont ordinairement classés d'après leur valeur d'expression, ou, si l'on veut, d'après leur aptitude à exciter l'admiration. C'est, d'après Cousin, Lévêque et plusieurs autres, la classification la plus logique, parce qu'elle met les arts par ordre d'excellence et de mérite. En commençant par celui qui a le moins d'expression, ils sont classés comme suit : l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique et la poésie.¹⁴

L'architecture n'exprime le beau qu'à l'aide des lignes et des formes géométriques. Ses moyens de parler aux regards sont donc très limités. Néanmoins plusieurs auteurs la placent au-dessus de la sculpture, parce qu'elle donne plus que celle-ci le sentiment de la grandeur et de l'infini. " Ces im-

¹⁴ Certains auteurs refusent d'admettre la poésie ou la littérature au nombre des beaux-arts. Le Père Longhaye leur répond : " L'art est, par essence, l'expression sensible du beau immatériel. Or, dès que la parole est littéraire, dès qu'elle jaillit de toutes les facultés agissant en concours et en harmonie, elle est belle, soit de la beauté de son objet, soit au moins de la beauté de l'âme qu'elle exprime, entendez de l'âme de l'orateur ou de l'écrivain. Elle manifeste donc le beau, elle est donc oeuvre d'art, et celui-là est artiste qui sait y mettre dans une juste mesure la lumière, la couleur et la vie. "

menses masses de pierres, dressées et ajustées entre elles, édifiées en forme de temples, de palais, de pyramides, s'étayant en élévation de manière à porter des dômes, des tours, des clochers, qui atteignent à des hauteurs cent fois supérieures à celle de l'homme, n'offrent-elles pas à l'oeil humain la plus saisissante image de la grandeur et de la durée? ”¹⁵

La sculpture exprime le beau par l'imitation des formes organiques, c'est-à-dire des formes tirées du règne végétal et du règne animal. Cet art comprend surtout la statuaire, qui a pour objet le corps humain, la plus noble de toutes les formes et celle qui permet à l'artiste d'exprimer le plus de pensées et de sentiments. La sculpture est au second rang parmi les arts du dessin, parce que la matière y joue encore un rôle important.

La peinture ajoute aux moyens d'expression de la sculpture les avantages du dessin, de la couleur et de la perspective. Elle est moins matérielle que l'art du sculpteur, et, parce qu'elle peut rendre tous les sentiments, elle est plus apte à exciter l'admiration. Aussi est-elle l'art du dessin qui rallie le plus les sympathies de la foule.

La musique est, par excellence, l'art d'émouvoir. Traduisant agréablement les sentiments de l'âme, elle touche plus qu'elle n'éclaire, parce que son mode d'expression manque de précision. Néanmoins son émotivité la rend le plus populaire des beaux-arts. Le public se passionne pour ses harmonies, et, sous sa forme la plus ordinaire, le chant, elle accompagne tous les actes tant soit peu solennels de la vie religieuse, de la vie sociale et de la vie familiale.

La poésie est le plus élevé, le plus précis, le plus parfait de tous les arts. Elle manifeste les sentiments et les

¹⁵ A. Loth, *L'art*.

pensées au moyen de la parole, qui est le mode d'expression le plus clair, le plus délicat et le plus étendu. Aussi le mot poésie est-il pris quelquefois dans le sens de beauté très expressive, très élevée. On dit " il y a de la poésie dans ce tableau, dans cette statue, dans ce monument, " pour montrer combien ils sont admirables par les sentiments qu'ils éveillent dans l'âme et par leur puissance d'expression.

L'éloquence n'est généralement pas considérée comme un art distinct. Elle se rattache à la poésie, qui comprend tout ce qui tient du langage littéraire. Les arts du dessin n'engendrent que des ouvrages fixes et limités, comme la matière dont ils se servent, tandis que les deux arts supérieurs, la musique et la poésie, pourraient être appelés les arts de la pensée, parce qu'ils produisent des oeuvres qui semblent se mouvoir et s'étendre pour exprimer la variété infinie de nos émotions.

Ainsi chacun des beaux-arts, par des moyens divers, contribue efficacement à embellir notre existence. L'architecture pare nos villes de monuments magnifiques. A la sculpture revient le rôle d'intéresser les regards par toutes sortes de jolies productions en relief. La peinture réjouit les yeux par l'attrait de la forme et de la couleur. La musique berce les âmes de ses douces harmonies. La poésie, sa soeur et souvent sa compagne, charme les esprits et les coeurs de ses superbes accents. Tous les arts, par les pures jouissances intellectuelles qu'ils procurent, élèvent les âmes et les maintiennent à un niveau supérieur.

Tels sont la nature et les effets de ces parties du savoir humain qu'on a justement appelées les beaux-arts, puisqu'elles rendent la vie plus belle et qu'elles ont le beau pour objet. Heureux ceux qui les exercent suivant les vues de la divine Providence, et qui, par leur moyen, donnent à la " sensibilité épurée des fêtes dont rien ne trouble l'harmonie et le charme " !

“ Les beaux-arts, a dit Louis Veillot, sont la réponse d’amour de l’homme à toute cette beauté de la nature par laquelle Dieu nous dit “ je vous aime ”, et c’est pour cela qu’ils sont beaux. L’art qui cesse d’aimer Dieu peut rester habile. Qu’importe! il n’est plus beau. ” L’art qui aime Dieu dispose à entrer dans la possession de la beauté par essence qui est la divinité même. Un artiste chrétien, M. Daumet, au moment de quitter ce monde, disait en levant les yeux vers le ciel: “Je vais voir de belles choses.” “Mot sublime, explique M. René Bazin, mot digne d’être gardé et médité! Destinée incomparable de l’artiste croyant, qui n’a point à changer de vocation, et pour qui mourir, c’est simplement aller vivre ailleurs, dans la beauté agrandie. ”

Frère MARTINUS, des E. C.,

Mont-Saint-Louis, Montréal.

Revanche et délivrance

III. L'entrée du président de la république

LES 8, 9, 10 décembre 1918, les Alsaciens-Lorrains recevaient la visite du magistrat qui est le suprême détenteur de la souveraineté française; et le don d'eux-mêmes qu'ils avaient déjà fait aux grands généraux dans l'ivresse de la liberté recouvrée, ils allaient le lui renouveler avec pleine délibération, en pleine conscience de leur acte — à froid, si l'on peut employer ce mot à propos de manifestations qui devaient rester terriblement chaudes. Le chef de l'Etat français, de son côté, devait accueillir leur rentrée dans la grande famille française avec une tendresse que dissimulerait mal le vêtement académique de sa pensée et de ses impressions.

“ Vous ne nous avez pas oublié, disait-il aux Messins ; vous avez eu confiance, vous nous avez attendus. Nous, non plus, mes amis, nous ne vous avons jamais oubliés; nous non plus, nous n'avons jamais cessé de penser à vous! Chère ville de Metz, ton mauvais rêve est évanoui. Voici la France qui revient et qui t'ouvre les bras ! ”

Dans le programme de ces dernières fêtes de la délivrance, signalons le défilé de 30,000 soldats sur la vieille esplanade “ de la guerrière Metz ”, défilé “ impeccable, grave, imposant au possible, ” devant le président et autour du nouveau maréchal Pétain, à qui Poincaré venait de remettre le bâton, insigne de sa dignité. Ce 8 décembre, la foule était familiarisée avec la troupe. “ Ses yeux, les yeux des Lorrains accourus de tous les villages, bourgs et cités environ-

nants, se fixaient avec une respectueuse tendresse et sur les trois maréchaux et sur le président lorrain. Par l'accolade de Poincaré à Clemenceau, par la présence autour de lui des représentants de tous les partis, par celle des grands chefs alliés, Douglas Haig et John Pershing, la cérémonie prenait une envergure telle, écrit Madelin, qu'aucune des grandes heures que j'avais connues depuis cinq semaines, aucune de celles qui allaient suivre ne m'ont paru empreintes d'une grandeur comparable. La spiritualité singulière, qui animait cette ville de Metz, agissait une fois de plus; la Mutte continuait de sa voix grave et forte à sonner la justice avec l'union et à convoquer les gens ensemble. "

" Cette revue, écrit à son tour Bertrand, fut vraiment unique et merveilleuse par l'intensité du sentiment qui, du plus humble des soldats jusqu'au maréchal de France, tendait à briser toutes les fibres et faisait fulgurer tous les yeux. Lorsque les officiers passaient, le cou rejeté en arrière, les yeux fixes et en quelque sorte hallucinés, l'épée frémissante au bout du bras tendu, comme pour une oblation de tout leur sang et de toute leur âme à la patrie, en cette minute, la figuration officielle avait disparu: il n'y avait plus alors, planant par-dessus nos têtes, que la France invisible et omni-présente, la France ressuscitée, vers qui montaient les regards extatiques de ces jeunes soldats, la France, debout sur ses trophées rajeunis, plus belle d'avoir été sauvée au prix d'un tel amour et de tels sacrifices... A ce point d'exaltation, les paroles ne peuvent plus traduire les sentiments, il n'y a que les larmes. Je considère ceux qui sont assis sur la tribune, devant qui et pour qui défilent les armées de la république. Les deux présidents (Poincaré et Clemenceau) n'essaient pas de dissimuler la violence de leurs émotions. Leurs yeux sont humides. Ils pleurent des larmes silencieuses. Ces larmes des puissants, quel plus beau témoignage de l'humaine

faiblesse! Dans cette atmosphère d'enthousiasme, de piété patriotique, qui s'achève en un élan de mystique abdication, elles sont l'aveu que la part des hommes est petite dans les événements inouïs qui se déroulent. Impuissant à sentir et à exprimer toute sa joie, comme il a été impuissant à comprendre et à diriger le foisonnement formidable, la marche irrésistible des faits, l'homme s'humilie devant la grande force mystérieuse et providentielle qui s'est jouée de ses combinaisons et qui a dépassé tous ses espoirs. Sans trop bien le savoir, au milieu des doutes, des contradictions, des défaillances passagères, encore une fois, les Français, entraînant avec eux le reste du monde, auront accompli le geste de Dieu." (*Revue des Deux-Mondes*—15 janvier 1919, pp. 322-324).

Suivons à Strasbourg le cortège officiel, et, au matin du 9 décembre, transportons-nous sur la place Broglie.¹ Là se dresse l'hôtel-de-ville. C'est là aussi qu'est la maison du maire Dietrich, "où le capitaine Rouget de l'Isle, pour la première fois, chanta *l'amour sacré de la patrie*, et dont les murs, depuis des semaines, renvoient aux échos de l'Europe l'hymne sacré chanté à toutes les heures par les bouches et les cœurs." (Madelin). Ce matin-là, "sur le ciel pâle, la flèche d'un rouge sombre porte vers la nue un drapeau tricolore immense". "Debout sur le haut perron de l'hôtel-de-ville, Poincaré parle. Il dit la plus belle de ces dix admirables harangues qu'il a prononcées au cours de sa prise de possession des provinces recouvrées et qui "sont autant de joyaux, impossibles à détacher, de la couronne tressée par le chef de l'Etat fran-

¹ Dès le 8 novembre, la statue de Kléber avait été escaladée, parée des couleurs tricolores et d'une couronne de lauriers, et en ce Strasbourg, où, la veille encore, défense était faite de parler français, aux cris de Vive la France! la jeunesse était allée casser les vitres de la maison où résidait encore le prince Joachim de Hohenzollern, dernier fils de l'Empereur. (Madelin).

çais à la fidélité de la Lorraine et de l'Alsace". (Madelin).
" Parmi les trente mille personnes qui remplissent le Broglie, des milliers l'entendent, et tous croient l'entendre, puisqu'ils le voient tous, l'oeil enflammé dans la figure toute pâle d'une émotion sacrée. "

L'orateur rappelle ce que furent la France pour l'Alsace et l'Alsace pour la France, il jette l'anathème à qui entendit arracher la fille à la mère, il pousse un cri de triomphe devant la fidélité récompensée de la fille à la mère, ² il rend un hommage sublime aux morts de la grande guerre. " Chère Alsace, s'écrie-t-il, qui as tant manqué, depuis 48 ans, à la patrie mutilée, douce Lorraine, que le traité de Francfort avait déchirée et morcelée, vous voici toutes deux rentrées au foyer de vos ancêtres. A l'avenir, lorsque nous entendrons l'écho de vos jolies chansons, lorsque nous verrons dans nos fêtes, désormais plus lumineuses, reparaitre le costume pittoresque de vos jeunes filles, nous n'éprouverons plus ce serrement de coeur que provoquait en nous le passage des noirs souvenirs. Chassons maintenant les fantômes du passé. Alsace, l'avenir t'appelle et te sourit! Avec nous, tu travailleras bientôt à la prospérité de la France et à ton propre bonheur, qui sont et resteront inséparables... Avec nous tu méditeras les grandes leçons de cette guerre, et, comprenant la nécessité permanente de l'union nationale, tu nous aideras à nous approcher de plus en plus de l'idéal de justice et d'humanité que la France a toujours eu devant ses yeux clairs.

² Vraiment sur cette vieille place de Strasbourg, devant cette foule innombrable et toute vibrante, la France relevait fièrement la tête, repré-
nait sa vraie place dans le monde civilisé et, par la bouche du président
de la république, renouait la chaîne de son histoire, continuait Richelieu
et Louis XIV, ceux de 1792 et ceux de Napoléon. Les mots étaient aussi
grands, aussi beaux, que les gestes de nos héros qui les ont permis.
(Tardieu).

Avec nous, aussi, tu te rappelleras que nous avons chèrement payé ton retour à la maison maternelle. Des centaines de mille Français sont tombés sur les champs de bataille pour que se reconstituât l'intégrité de la patrie. Avec nous, Alsace, tu honoreras la mémoire de nos morts, car, autant et plus que les vivants, ce sont eux qui t'ont délivrée." "Des acclamations fêlées par les larmes coupent le discours du président ou bien plutôt le scandent. Elles semblent les répliques du choeur après chaque strophe. Lorsque le salut aux morts a terminé ce chant de triomphe, de tels cris d'enthousiasme s'élèvent qu'il faut bien penser qu'ils s'entendent au-delà du Rhin tout proche." (Madelin).

A la cérémonie de l'hôtel-de-ville succède la visite à la cathédrale.³ Sur le seuil de l'édifice sacré, M. le vicaire général Jost attend le président, "comme, dit Madelin, le 20 octobre 1681, l'évêque Igon de Fustenberg attendait le grand roi à qui Strasbourg se donnait"... Deux magnifiques Suisses, que gonfle l'orgueil de l'heure, encadrent deux charmantes Strasbourgeoises qui, leurs gerbes de fleurs dans les bras, rougissent de plaisir. Et, tout comme, il y a trois semaines, à l'approche de Pétain, un murmure sourd court et grossit : "Ils arrivent!" Les Suisses soulèvent leurs hallebardes, les jeunes papillons s'élancent, les fleurs remplissent les bras du président, et le chef de l'Etat français entre dans la cathédrale de Strasbourg." (Madelin).

On connaît sa réponse au vicaire général Jost : "La France sait avec quelle persévérance et, à certaines heures, avec quelle bravoure vous avez entretenu ici parmi les catholiques le feu sacré de la patrie. *Nous ne l'avons pas oublié,*

³ "Depuis des semaines, les *Te Deum* sont venus derechef emplir cette nef, frapper ces voûtes; mais, depuis 48 ans, que d'ardentes prières, que de *Miserere* montèrent pour que l'heure vînt, qui est venue!" (Madelin).

nous ne l'oublierons jamais !” L'évêque Igon de Furstenberg, dit Madelin, n'en entendit pas tant du roi très chrétien lui-même. ⁴

Sans doute. Malheureusement Poincaré, dont nous ne mettons pas en doute la sincérité, n'est pas un Louis XIV. Il n'exerce qu'une magistrature éphémère et combien peu efficace sur la marche des événements ou les fluctuations de la politique. Il peut bien nous assurer de la constance de son pieux et reconnaissant souvenir. Il ne peut nous garantir hélas ! contre l'ingratitude de ses successeurs, ou des parlementaires qui leur feront la loi ! Il appartient aux catholiques de ne pas oublier, eux, la promesse solennelle faite en cette vénérable cathédrale alsacienne, le 9 décembre 1918. Car, enfin, elle a été faite au nom de la France par son premier magistrat ; elle reste une arme aux mains de ceux qu'on voudrait opprimer dans la suite.

⁴ Dans l'après-midi de ce 9 décembre, sur l'ancienne *Kaiser-platz*, devenue place de la république, eut lieu, après le défilé des troupes, celui des sociétés locales. “ Ce fut d'abord l'avant-garde étincelante, les hauts casques de cuivre, les pompiers... Puis, derrière ces casques imposants, un premier bataillon de papillons ailés, des centaines de jeunes filles se donnant le bras ou la main et passant au pas que marquaient nos fanfares. Et alors le torrent se mit à couler à pleins bords et tout y était : sociétés sportives réarborant l'uniforme d'antan, sociétés musicales sonnant de tous leurs cuivres la *Sambre et Meuse*, confréries groupées autour de leurs bannières, corporations autour de leurs enseignes, étudiants au béret tout neuf de velours, aux écharpes tricolores flottantes, puis cavaliers de la campagne, solides en selle, agitant des drapeaux, vétérans graves et comme recueillis derrière leurs oriflammes, conscrits de la classe 1921, agitant de telle façon leurs bâtons à flots de rubans qu'ils passent dans un nuage tricolore, soldats français de l'avenir après ces soldats français du passé, et puis des bourgs, des villages entiers, les maires ceints de l'écharpe, à la tête de leurs communes mobilisées, les curés, les pasteurs à la tête des paroisses... des femmes, des filles, des jeunes, des vieilles, des petits, des toutes petites aux mains de grandes soeurs ou de fortes mères, parfois des religieuses de Ribeauville ou de Niederbrom, ... et toujours et toujours des papillons volant en quelque sorte, mais par essaims énormes de cinq cents, huit cents groupés par pays... et toujours des

L'entrée de nos hommes d'Etat en Alsace-Lorraine n'avait pas manqué de ces scènes gracieuses qui avaient marqué l'entrée des grands généraux. A force de couvrir de fleurs et d'embrasser les hommes de guerre, les petites Messines avaient pris de l'audace. Le 8 décembre au matin elles remplissaient les abords de la gare; et, chose inattendue, écrit Madelin, elles étaient encouragées à oser par l'épanouissement qui, à leur vue, et surtout au premier contact de la terre lorraine délivrée sous son principat, transfigura littéralement notre président. Ne pouvant envahir la voiture de celui-ci, encombrée par les fleurs, elles se dédommagèrent sur les voitures des ministres, des maréchaux et généraux; elles les escadaient, "en investirent les marchepieds, les impériales, les sièges et jusqu'aux intérieurs, à ce point que la foule, de l'esplanade, un instant stupéfaite, allait voir venir ces gros messieurs avec une petite Lorraine à Charlotte sur chaque genou et de jolies grappes de frais minois et de frais atours pendues à leurs équipages". "Que voulez-vous, dira un ministre pour s'excuser d'arriver en si galant équipage, le président avait ses fleurs, et nous les nôtres!"

drapeaux et toujours des bannières: une heure, ces enseignes flottèrent au-dessus de ce fleuve humain roulant ses paillettes d'or. Ces gens d'Alsace passaient... emportés, soulevés, roulés vers la tribune (présidentielle), par un élan impétueux, dans un bruit inimaginable d'acclamations de chants et de cris... L'apothéose! Le mot fut sur toutes les lèvres. Ceux qui, comme nous, depuis cinq semaines, allaient de spectacles émouvants en émouvants spectacles, devaient avouer que celui-ci, du défilé des troupes de France à celui de toute cette Alsace — emportait tout. Une sorte d'ivresse, de griserie délicieuse se dégageait pour tous de cette manifestation sans précédent de joie et de tendresse; c'était un demi-siècle d'espérances comprimées qui faisait explosion. Penchés sur cette arène où défilait ce peuple, nous nous sentions presque pris d'un vertige, halepants devant ce prodigieux acte d'amour. Le président, debout, participait plus qu'aucun d'entre nous à cette ivresse magnifique. On le reconnaissait à peine: son front semblait ne plus devoir s'embrumer de soucis, son regard clair étincelait et ce n'était certes pas sourire officiel, mais franc rire de joie, qui éclatait sur ses lèvres. Et la *Marseillaise* s'éleva, formidable et splendide." (Madelin).

L'apothéose devait s'achever à Colmar et à Mulhouse. A Colmar " dans une courte et forte allocution, le président avait rappelé la protestation que, au milieu de la paix du cimetière, le courageux Jacques Preiss avait portée à la tribune du Reichstag ". Au moment où il quittait la préfecture, la fille du vaillant député lui fut présentée. Tout Colmar, depuis deux ans, se répétait les paroles vengeresses et prophétiques prononcées, en face d'Allemands stupéfaits de tant d'audace, par la jeune fille devant le cercueil de son père, tué à petit feu par l'Allemagne : " Des soldats français viendront qui vengeront mon père. " Le président se tourna vers un groupe d'officiers : " Qui a une croix de guerre ? " dit-il. Hansi a presque prévenu la requête, il tend sa croix. " Au nom du gouvernement de la république, au nom de la France, je vous décerne, mademoiselle, la croix de guerre pour la vaillance que vous avez montrée en présence de l'ennemi. Vous en êtes digne par vous-même et par la mémoire de votre père. " La fin de cette noble déclaration se perdit dans un grand sanglot. C'est que, sur la poitrine de cette noble jeune fille, c'était l'Alsace entière, l'Alsace de la protestation constante, l'Alsace à l'inébranlable fidélité, qui recevait la nouvelle croix française. Et certes, cette Alsace qui, depuis 48 ans, sur ce champ de bataille où aucune trêve n'avait été par elle consentie, avait tenu en échec l'ennemi héréditaire, méritait de porter la croix de bronze des rudes combattants de la grande lutte. (Madelin).

Mulhouse, qui, le 17 novembre, par son accueil à l'armée d'Hirschauer, avait ouvert la série de ces heures merveilleuses devait la fermer le 10 décembre, " dans un dernier élan d'enthousiasme et d'amour ". — " Dans son discours de la Bourse de commerce, le président avait rappelé que, en cette année 1798, an VI de la république une et indivisible, le drapeau de la république mulhousienne, rouge et blanc, avait été remis,

dans un étui tricolore, à la France, avec cette inscription : *La république de Mulhouse repose au sein de la république française.* Saisissant ce drapeau rapporté de Paris, le président le rendit à Mulhouse : *Derechef je le confie à vos mains vaillantes.* Derechef Mulhouse reposait au sein de la république française. . . .”

L'Allemagne avait étouffé l'histoire des provinces usurpées ou, chose pire, avait tenté de la dénaturer, ayant, suivant la forte expression dont avait usé l'orateur de Strasbourg, trouvé des scribes assez serviles *pour agenouiller l'histoire devant elle.* La France ne craignait point de réveiller le passé. Elle ne venait point en conquérante qui écrase, mais en mère qui, devant ses enfants retrouvés, rouvre devant eux le livre de famille où éclate, de Metz, ramené par ses évêques à la monarchie, à Mulhouse, librement donnée par ses grands bourgeois à la république française, l'un des plus émouvants chapitres des merveilleuses chroniques de France. (Madelin).

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR
DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL
ET TROIS-RIVIÈRES
SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS
NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

PIERRE DE CAVAGNAL DE VAUDREUIL

Il était le quatrième fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Né à Québec le 22 novembre 1698, il obtint dès le 16 juin 1708, c'est-à-dire à l'âge de dix ans, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

La même année, le 5 juillet, son père obtenait pour lui une expectative de lieutenant. Cette lieutenance lui fut accordée le 28 mai 1712. Il n'avait pas encore treize ans !

Le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“Mon quatrième fils passe sur ce que madame de Vaudreuil m'a marqué que vous vouliez bien lui permettre. Nous l'avons chargé, M. l'intendant et moi, de notre lettre commune. Il aura l'honneur de vous la rendre et madame de Vaudreuil celui de vous le présenter.”¹

Porter les paquets à la Cour était alors un honneur recherché. Et ce jeune homme de quinze ans, qui enlevait cet honneur à tant d'officiers méritants dut faire bien des jaloux !

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34.

Le jeune de Vaudreuil revint dans la Nouvelle-France à la fin de l'été de 1715.

A l'automne de 1714, le marquis d'Aloigny de la Groye périssait dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable. Le gouverneur de Vaudreuil en profita pour demander sa compagnie en faveur de son quatrième fils.

Cette compagnie fut accordée à M. de Cavagnal de Vaudreuil le 2 juin 1715.

Dans un rapport officiel de octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

“ Le sieur de Cavagnal, âgé de 24 ans. Il est attaché au service et en état de servir partout où il lui sera ordonné. Il est fort réglé dans sa conduite et n'a aucune mauvaise qualité. ”²

Cet éloge qu'on pourrait croire intéressé venant de son père était mérité en tous points au dire des contemporains.

Madame de Vaudreuil, qui était à la cour depuis 1708, ayant demandé au ministre de rétablir l'emploi de commandant des troupes en faveur de son fils, le gouverneur de Vaudreuil vint à sa rescousse. Le 25 octobre 1724, il écrivait au ministre :

“ Je sais qu'il ne convient pas à un père de faire l'éloge de son fils. Cependant, j'ose vous assurer, Monseigneur, que vous trouverez en lui toutes les qualités essentielles qui peuvent lui faire mériter votre protection. Il est aimé des officiers et il n'en est aucun qui ne souhaite le voir à leur tête, le connaissant capable de soutenir comme il le doit la dignité de commandant et les intérêts du corps des troupes dans les occasions qui se présenteront. Il est d'ailleurs fort connu des

² *Ibid.*, vol. 120.

Sauvages chez lesquels il a déjà beaucoup de crédit. Je me flatte que les témoignages avantageux que l'on vous rendra de lui vous détermineront à vouloir bien lui faire accorder la marque de distinction que j'ai l'honneur de vous demander pour lui. ”³

Le 5 juin 1725, le ministre dût causer un gros désappointement au gouverneur de Vaudreuil en lui annonçant que ce n'était pas l'intention du roi de rétablir la charge de commandant des troupes.

Le gouverneur de Vaudreuil n'ayant pu obtenir pour son fils le commandement des troupes il se rebattit sur la majorité, emploi qui était vacant par la promotion de M. de La Corne à la lieutenance de roi de Montréal. Cette fois, il fut plus heureux. Le 23 avril 1726, M. de Cavagnal de Vaudreuil était nommé major des troupes du Canada.

Le 25 mars 1730, il était créé chevalier de Saint-Louis et recevait le grade de lieutenant de vaisseau.

M. de Cavagnal de Vaudreuil ne perdait pas de vue la charge de commandant des troupes. A l'automne de 1730, il suggérait au ministre de supprimer la lieutenance de roi des Trois-Rivières et de rétablir l'emploi de commandant des troupes, naturellement à son bénéfice.

Le 1er mai 1731, le ministre lui répondait que le roi n'avait pas jugé à propos de se rendre à sa demande. Il ajoutait que les services qu'il rendrait dans la majorité des troupes seraient aussi utiles à son avancement que le commandement des troupes.

Le 15 octobre 1731, M. Hocquart faisait part au ministre du bon travail de M. de Cavagnal de Vaudreuil en faveur des

³ *Ibidem.*, vol. 46.

troupes et des milices qu'il faisait exercer les jours de fête et dimanche. " Cet officier, ajoutait-il, est véritablement attaché au service et c'est une justice que personne ne lui refuse ni ne peut lui refuser. " ⁴

Le 20 octobre 1731, M. de Cavagnal de Vaudreuil demandait au ministre de lui donner le gouvernement de Montréal qui était à la veille de devenir vacant, M. de la Chassaigne devant prendre sa retraite à cause de son grand âge.

C'est M. Boisberthelot de Beaucours qui, le 1er avril 1733, eut le gouvernement de Montréal; mais, le même jour, M. de Cavagnal de Vaudreuil le remplaçait au gouvernement des Trois-Rivières.

Une note anonyme de 1739, probablement envoyée au ministre par M. de Beauharnois, dit du gouverneur des Trois-Rivières :

" De Vaudreuil a le zèle, l'application, les talents et la conduite convenables. " ⁵

Le 1er juillet 1742, M. de Vaudreuil recevait une belle promotion. Il remplaçait M. de Bienville au gouvernement de la Louisiane. Il prit possession de son gouvernement un an plus tard, le 10 mai 1743. Il devait y rester près de dix ans.

M. de Villiers du Terrage apprécie ainsi l'administration de M. de Vaudreuil à la Louisiane :

" C'était (M. de Vaudreuil) un homme honnête et juste qui fit prospérer la contrée autant qu'il était en son pouvoir... Durant le gouvernement de Vaudreuil, la colonie avait en somme prospéré: les fortifications du fort de la Balise s'achevaient, des troupes régulières étaient arrivées, enfin la Nouvelle-Orléans comptait déjà plus de quinze cents habitants... "

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 54.

⁵ L'abbé Daniel, *Le vicomte C. de Lery*, p. 197.

“ Vaudreuil, homme aimable et doux, n'a laissé en Louisiane que de bons souvenirs et entre tous les noms des gouverneurs français le sien est certainement encore maintenant le plus vénéré. Sa femme, qui adorait les fêtes, sut bien vite policer la société de la Nouvelle-Orléans et parvint à se constituer une petite cour fort élégante qui faisait venir de France des carrosses. ”⁶

Lors de la mort de M. de la Jonquière en 1752, il avait été question de M. de Vaudreuil pour le remplacer au gouvernement de la Nouvelle-France. L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada* dit même que M. de la Jonquière l'avait proposé à la cour pour le remplacer.

En 1754, M. Duquesne, qui avait succédé à M. de la Jonquière, demanda à être rappelé en France. Le roi acquiesça à son désir et, le 1er janvier 1755, nomma M. de Vaudreuil pour lui succéder.

Toute la Nouvelle-France fut dans la joie. C'était le premier Canadien appelé à gouverner la colonie avec le titre de gouverneur-général.

M. de Vaudreuil débarqua à Québec le 23 juin 1755.

“Aucun de ses prédécesseurs, remarque un contemporain, ne prit possession de son gouvernement avec autant d'agrément que lui : tous les Canadiens le désiraient et accouraient pour voir leur compatriote : les compliments qu'il reçut se ressentirent de la joie qu'on avait de le voir, et de l'espoir qu'on avait qu'il ferait succéder au temps malheureux qu'on avait passé jusqu'alors ces jours fortunés qu'on se rappelait sous le gouvernement de son père. ”⁷

⁶ *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 23.

⁷ *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 58.

En 1757, M. de Vaudreuil était fait commandeur de l'Ordre de Saint-Louis.

L'année suivante, le roi le nommait grand'croix du même ordre.

Puis vinrent les tristes événements de 1759 et de 1760. Le 8 septembre 1760, le sort de la guerre forçait le marquis de Vaudreuil à remettre le Canada aux mains des Anglais.

Le 10 septembre 1760, M. de Vaudreuil expliquait au ministre les causes de la chute de la colonie. L'amour qu'il portait à son pays suinte à chaque ligne de cette longue lettre que nous voudrions citer en entier.

“ Le général Amherst, dit-il, après avoir campé sur l'île Perrot, s'est présenté devant Montréal. N'ayant que 2,400 hommes, peu de poudre, peu de vivres, pas de fortifications tenables, exposé d'un côté à l'artillerie de la flotte, de l'autre à des batteries dominant la ville, contre une armée de 32,000 hommes, ayant 300 bouches à feu, sans compter celles de la marine, il a pensé que la résistance serait une faute impardonnable qui placerait la colonie à la merci du vainqueur. Il a préféré accepter les conditions du général anglais, qui ne voulait pas entendre d'autres propositions que celles modifiées par lui. Elles étaient d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée. “ Pour moi, disait M. de Vaudreuil, je n'ai pu par condescendance sacrifier un peuple qui depuis l'origine de la colonie l'a soutenue si constamment au prix de son sang, qui, par son courage en tout temps a mérité les éloges de toute l'Europe, et qui s'est dépouillé entièrement pour se conserver sous l'obéissance du roi. Quels reproches n'aurais-je point à me faire et quel compte Sa Majesté n'exigerait-elle pas de moi, si, écoutant un zèle aussi indis-

cret, j'eusse sacrifié le peu de troupes qu'il lui reste en ce pays et exposé un peuple comme celui de cette colonie à subir toutes les horreurs d'une guerre où l'irritation des chefs n'entraîne que trop la fureur du soldat; à faire supporter au peu de colons qui seraient restés une transmigration plus dure pour la plupart que la mort même, et qui aurait mis le roi dans l'impossibilité de s'assurer à un traité de ce pays tout dévasté et qu'il lui aurait fallu repeupler à nouveau." ^s

Le 18 octobre 1760, M. de Vaudreuil et son état-major s'embarquaient pour la France. C'est un éternel adieu qu'il adressait au pays qui l'avait vu naître et où s'était écoulée presque toute sa carrière. Le navire l'*Aventure* qui portait M. de Vaudreuil entra en rade de Brest le 28 novembre 1760.

Le 17 décembre 1761, le roi Louis XV ordonnait de faire le procès aux auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications qui avaient été commis au Canada. MM. de Vaudreuil, Bigot, Varin, Péan, Cadet, etc., etc., furent arrêtés et jetés à la Bastille. L'instruction contre les cinquante-cinq accusés dura quinze mois. Enfin, le 10 décembre 1763, la commission composée de vingt-sept juges au Châtelet rendait son jugement. M. de Vaudreuil fut exonéré de l'accusation.

Louis XV qui, dans le fond, était peut-être le premier à blâmer de la perte du Canada, ne tint pas compte à M. de Vaudreuil d'avoir remis la colonie aux Anglais. Il lui donna une pension de 6,000 livres et, le 8 mai 1764, il lui faisait écrire la lettre suivante par son ministre, M. de Choiseul :

“ Le roi s'étant fait, monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec

^s Edouard Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 179.

plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tous reproches ; et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avaient mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme une marque qu'elle a de la satisfaction de vos services, une pension de six mille livres sur les fonds des colonies, indépendamment de celle qui vous a été accordée de même somme, et qui est attachée à la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez sur les fonds de la colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du premier janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous procurer cette marque de récompense de la part de Sa Majesté. ”⁹

Le marquis de Vaudreuil semble avoir vécu à Paris à partir de son arrivée en France, à la fin de 1760, jusqu'à sa mort. Il avait cependant acheté, le 13 avril 1776, le domaine de Collier, commune de Muides, Loir-et-Cher, mais il l'habita très peu.

Il décéda à Paris le 4 août 1778.

Son frère, M. de Rigaud de Vaudreuil, qui résidait avec lui, écrivait à son parent, M. de Lotbinière, le 2 mars 1779 :

“ C'est avec une véritable douleur que je vous annonce la perte que j'ai faite de mon frère le 4 août dernier. Dieu l'a attiré à lui, et comme il a fait une bonne fin, j'ose espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. ”

(La fin au prochain numéro).

Pierre-Georges ROY.

⁹ D'Hozier, *Armorial de France*, vol. VI, p. 371.

A travers les faits et les oeuvres

Au parlement britannique. — La session. — Le discours du trône. — Le débat sur l'adresse. — M. Lloyd George répond aux critiques. — Un succès oratoire. — Amendement travailliste repoussé. — La nationalisation. — L'assemblée de la Ligue des nations. — L'extradition des accusés allemands. — Echange de notes. — Un compromis. — La question du kaiser. — Les Alliés accepteraient un moyen terme. — L'imbroglio italo-serbe. — La rentrée en scène de M. Wilson. — Il brouille les cartes. — En France. — Le cabinet Millerand. — L'avènement de M. Deschanel. — La situation politique en Belgique. — Aux Etats-Unis. — Une crise. — M. Wilson congédie sommairement son secrétaire d'Etat. — Le sénat et le traité. — L'article 10 et le Canada.



A session du parlement britannique s'est ouverte le 10 février. Pour la première fois depuis cinq ans, la cérémonie officielle a été entourée de toute la pompe à laquelle on était habitué avant la guerre. La reine accompagnait Sa Majesté le roi George V.

Le discours du trône ne renferme aucun passage très remarquable. Il y est fait mention de la situation économique et on y recommande la patience qui devra conduire aux réformes nécessaires pour assurer le rétablissement de l'état normal. Un des moyens qui rendront possible ce résultat, c'est l'augmentation de la production alimentaire. Le gouvernement prendra des mesures à cet effet. Des bills vont être présentés pour résoudre le problème des sans-emploi, celui des heures de travail et celui du minimum de salaire. Un paragraphe est consacré à la solution des difficultés irlandaises. " La question de l'Irlande, a dit Sa Majesté, n'est pas sans me causer de graves soucis ; mais un bill sera sous peu présenté devant le parlement dans le but d'améliorer d'une façon définitive la forme de gouvernement de ce pays. "

Le discours officiel a provoqué un assez vif débat dans la chambre des communes. M. William Adamson, un leader travailliste, et sir Donald MacLean, le porte-parole du parti libéral, ont tour à tour attaqué le gouvernement. M. Lloyd George a répondu avec une verve qui rappelait ses meilleurs jours. Faisant allusion à la situation générale, il a fait observer qu'après le bouleversement d'une grande guerre personne ne pouvait s'attendre à autre chose qu'à une période de réaction et de mécontentement. Au sujet de l'Irlande il a relevé une parole prononcée par M. Adamson. Celui-ci avait parlé de *self determination*. Le premier ministre lui a demandé si, par là, il entendait la reconnaissance d'une république irlandaise au cas où les Irlandais en exprimeraient le voeu. A moins d'aller jusque là, a-t-il dit, les déclarations de M. Adamson au sujet de la *self determination* sont malhonnêtes. M. Lloyd George a déclaré que l'Irlande était le théâtre de meurtres et d'assassinats de la nature la plus lâche et la plus méprisante, et il a sommé le leader travailliste de dire s'il estimait que le gouvernement devait laisser les assassins maîtres du pays.

Au sujet du haut coût de la vie, le premier ministre a exprimé l'opinion qu'il était attribuable à la dépréciation de l'argent et non pas aux manoeuvres des "profiteurs". Le seul remède, d'après lui, est l'augmentation de la production.

En réponse à sir Donald MacLean, M. Lloyd George a assuré que le prochain budget serait en équilibre et même plus qu'en équilibre. Puis, suivant ses adversaires sur un autre terrain, il a parlé de la question russe. Dans son opinion, le bolchévisme ne peut être écrasé par la force des armes. Certes aucun pays civilisé ne peut songer à faire la paix avec de tels barbares. Mais il est prouvé que l'Europe peut difficilement leur faire la guerre. Le salut viendra autrement. On n'a pas réussi à rendre la Russie à la raison par

la force. Mais elle pourra être sauvée par le commerce et son influence modératrice. Laissant de côté le problème russe, le premier ministre est revenu en Angleterre. " Les dangers ne sont pas tous en Russie, s'est-il écrié, ils sont aussi à nos portes. Je parle avec connaissance, avec appréhension, et avec le sentiment de ma responsabilité, et j'avertis la chambre qu'en vue d'événements possibles nous devons nous servir de toutes les armes légitimes. Nous devons mobiliser toutes nos forces pour combattre l'anarchie. "

Un député travailliste, M. William Brace, président de la fédération des mineurs du pays des Galles méridionales, a proposé une motion exprimant le regret que le discours du trône ne renfermât rien concernant la nationalisation des mines. Il a exposé le système qu'il préconise dans un assez long discours. M. Lloyd George s'est déclaré hostile à la nationalisation. Suivant lui, il est impossible de l'établir sans constituer une bureaucratie nouvelle. Il estime que la production minière n'augmenterait nullement avec l'organisation proposée. Les ouvriers ne travailleront pas plus fort pour l'Etat que pour une compagnie. En réponse à un autre député, M. Lunn, qui demandait la nationalisation de toutes les industries, le premier ministre s'est écrié que ceci signifierait l'avènement du régime soviét en Angleterre et que la nation anglaise combattrait de toutes ses forces une telle mesure. L'amendement de M. Brace a été repoussé par 329 voix contre 64. Au cours du débat sur l'adresse, le chancelier de l'échiquier a fait une déclaration importante. En voici sommairement la teneur. M. Chamberlain a annoncé " que le gouvernement anglais serait prêt à prendre part à une conférence de financiers pourvu que cette conférence soit convoquée par un pays neutre ou par la Ligne des nations". Il a averti les députés que, si l'Angleterre acceptait de prendre part à cette conférence, cela ne voudrait pas dire qu'elle

accepterait tout projet qui comporterait de nouvelles dépenses faites par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis. M. Chamberlain ne veut plus emprunter aux Américains, ni que son gouvernement prête de l'argent aux autres pays.

* * *

Le 11 février une assemblée de la Ligue des nations a eu lieu à Londres. M. Léon Bourgeois présidait et a prononcé le discours d'ouverture. Les nations représentées étaient la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Japon, le Brésil et la Grèce. Les séances ont duré quatre jours. Les premiers ministres Millerand, Lloyd George et Nitti y ont assisté. On a décidé d'admettre la Suède dans la Ligue. La prochaine réunion du Conseil aura lieu à Rome, le 15 mars.

La question de l'extradition des Allemands accusés d'avoir commis des actes contraires au droit des gens durant la guerre est toujours débattue. Les Alliés ont soumis au gouvernement germanique une liste qui contient plusieurs centaines de noms, y compris ceux de Hindenburg, de Ludendorff, de Von Tirpitz, etc. Il y a eu échange de notes. Le cabinet de Berlin affirme qu'il lui est impossible d'acquiescer à la demande des Alliés, parce qu'elle entraînerait comme conséquence les plus graves perturbations. Finalement il a proposé de faire faire aux accusés, en Allemagne même, à Leipzig, un procès dans toutes les formes judiciaires, et d'y admettre des représentants des puissances alliées. Si l'on doit en croire les dépêches, il semblerait que cette proposition n'ait pas été repoussée. Voici en quels termes elle aurait été accueillie: " Les Alliés notent que le gouvernement allemand est prêt à intenter sans retard, devant la cour suprême de Leipzig, contre tous les Allemands dont les puissances alliées

et associées ont l'intention de demander l'extradition, des procédures pénales, entourées des garanties les plus sûres et en aucune manière affectées par la mise en application des jugements, de la procédure ou des autres décisions des tribunaux civils ou militaires de l'Allemagne. Les poursuites que le gouvernement allemand propose d'intenter lui-même et en cette manière sont en tout compatibles avec l'article 228 du traité et expressément prévues à la fin de son premier paragraphe. Fidèles à la lettre et à l'esprit du traité de paix, les Alliés s'abstiendront absolument d'intervenir dans les procédures de la poursuite et du verdict à rendre, de manière à laisser au gouvernement allemand pleine et entière responsabilité. Ils se réservent le droit de juger de la bonne foi de l'Allemagne du fait que celle-ci reconnaîtra ses crimes et montrera son désir sincère de s'associer à leur punition. Les Alliés verront si le gouvernement allemand qui a déclaré ne pas pouvoir livrer les accusés inscrits sur la liste pour qu'ils subissent en pays allié leur procès est vraiment déterminé à les juger lui-même. En même temps, pour le triomphe de la justice et de la vérité, les Alliés ont résolu de nommer une commission inter-alliée et de lui donner la tâche de réunir, de publier et de communiquer à l'Allemagne des détails sur les chefs d'accusation qui pèseront sur chacun des accusés que leurs recherches incrimineront. "

Pour le quart d'heure cette solution paraît avoir produit une détente dans les relations des Alliés avec l'Allemagne. En ce qui concerne le kaiser, un moyen terme pourrait bien également être adopté. En présence du refus de la Hollande signalé dans notre dernière chronique, les Alliés ont adressé à ce pays une nouvelle note dans laquelle ils s'efforcent de démontrer que leur demande est justifiable et que l'attitude du gouvernement de la Haye ne l'est pas. Toutefois, à la fin de cette pièce diplomatique, ils semblent ouvrir la porte à

un arrangement susceptible de donner satisfaction. Voici en quels termes ils s'expriment : " Les puissances ne peuvent cacher que le refus de la Hollande de livrer le kaiser les a fort surprises. Cependant elles croient que la Hollande peut prendre des mesures sur son territoire ou encore peut éloigner Guillaume du lieu de ses crimes de manière à faire disparaître le plus possible son influence pour l'avenir. Ces mesures ne sont pas tout ce que les Alliés voudraient que la Hollande fît pour la paix du monde, mais elles seraient du moins la preuve que la Hollande partage les sentiments des puissances. Les puissances demandent donc à la Hollande, avec la plus grande insistance, d'étudier cette question de la présence du kaiser sur son territoire. Elles désirent faire comprendre à la Hollande combien la situation deviendrait grave si le gouvernement hollandais ne pouvait prendre les mesures que demandent les puissances et que commande la sécurité de l'Europe. "

Ceci donne à la question du kaiser un aspect tout nouveau. Il n'est pas déraisonnable de soutenir que Guillaume doit être surveillé et qu'il ne doit pas être laissé libre de traîner des entreprises qui pourraient encore une fois bouleverser l'Europe. La Hollande l'a compris, et, tout en persistant dans son refus de livrer l'ex-empereur, elle semble disposée à l'interner dans une île, ou dans quelque autre endroit soumis à la souveraineté hollandaise, où il lui serait impossible de troubler la paix du monde. Un tel dénouement semblerait devoir être généralement acceptable.

Ces sujets de préoccupation une fois supprimés ou ajournés, il en reste d'autres cependant que les puissances alliées ont à considérer en ce moment. Le plus grave est bien celui du problème italo-serbe. Les gouvernements français, anglais et italien en étaient venus à une entente au sujet de Fiume et du littéral de la Dalmatie. Elle consistait

à faire de la ville en litige une cité libre sous la tutelle de la Ligue des nations et à concéder à l'Italie une bande de territoire au sud de Trieste. Soudain, M. Wilson, que sa longue maladie avait tenu en dehors de ces pourparlers, est rentré en scène avec une note adressée au conseil des Alliés, dans laquelle il se déclare absolument opposé à ce compromis. Il semblerait que son idée soit de reconnaître les droits du nouvel Etat yougo-slave à la souveraineté de Fiume. Cette intervention inattendue du président des Etats-Unis a créé dans les cercles diplomatiques une sensation plutôt désagréable. On prétend que le memorandum de M. Wilson contient l'intimation que, si les puissances alliées règlent la question italo-serbe sans l'agrément des Etats-Unis, ceux-ci devront cesser de s'occuper des affaires européennes.

Les premiers ministres de France, d'Angleterre et d'Italie se sont concertés pour répondre au président. A l'heure où nous écrivons, l'imbroglie n'est pas encore dénoué. Une dépêche de la presse associée dit que " dans la réponse des Alliés à M. Wilson au sujet de sa note sur la question de l'Adriatique, ils lui feront remarquer que leur proposition n'est pas aussi défavorable aux Yougo-Slaves qu'il le croit ". La réponse sera très laconique et demandera au président de proposer une solution pour la question de Fiume. Le *Temps* dit que le moment est critique et qu'il faut que chacun y mette du sien pour s'entendre. Les cabinets anglais et français ont préparé un projet pour régler la question de l'Adriatique parce que le président Wilson semblait ne plus s'occuper de cette question et qu'elle exigeait une solution prompte. A Paris particulièrement la brusque réapparition de M. Wilson est peu goûtée. On prête ces paroles mordantes à un officiel français: " La solution du problème était en voie. Tout-à-coup le président se lève de son lit et veut reprendre le travail où il l'a laissé, détruisant ainsi tout ce qui a été fait

en son absence. Nous verrons plus loin que cet incident n'est pas le seul qui ait marqué le retour de M. Wilson à l'activité politique.

* * *

En France le ministère Millerand, qui avait subi à son début un échec presque fatal, a paru consolider sa position. M. Paul Deschanel est entré en fonctions comme président de la république, et, à cette occasion, il a adressé aux chambres un message fort éloquent. Le gouvernement français s'est mis courageusement à l'oeuvre pour faire face à la situation financière et économique. La tâche sera terriblement ardue. Songez que la dette de la France s'élève au chiffre effrayant de 238,474,233,950 francs (soit plus de 47 milliards de piastres). Cependant ce vaillant pays a d'étonnantes réserves de force économique. A l'heure actuelle le mouvement ascensionnel du revenu permet des pronostics très favorables. Pour le mois de janvier les recettes encaissées au trésor ont été de 885,449,900 francs. Ces chiffres font concevoir l'espérance que le gouvernement français va pouvoir boucler son budget.

A la chambre des députés c'est M. Raoul Péret qui a été élu président en remplacement de M. Deschanel.

* * *

Conformément à notre promesse, nous voulons maintenant étudier sommairement la situation politique en Belgique, telle que l'ont faite les dernières élections. Nos lecteurs savent que ces dernières ont été défavorables au parti catholique. Il avait triomphé aux élections de 1912, qui lui avaient donné 102 représentants dans la chambre des députés. Cette fois-ci, il n'en a plus que 73, contre les socialistes 70 et les libéraux 34. Les causes de ce résultat ont été multiples. La

situation économique a été l'une des principales. La crise de la vie chère, qui posait la question des salaires, a poussé dans les rangs socialistes un grand nombre de travailleurs. Puis il y a eu les changements apportés au régime électoral. Ils ont assurément exercé une influence décisive. Jusqu'à 1919 la loi belge relative au droit de suffrage était l'une des plus justes, des plus rationnelles, des plus sages que l'on pût imaginer. Elle fixait l'âge électoral à vingt-cinq ans, et elle établissait le vote plural. Voici en quoi celui-ci consistait. Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans avait un vote. Tout père de famille, âgé de trente-cinq ans, et imposé d'au moins cinq francs de contribution personnelle, et tous les propriétaires d'immeubles, ayant une valeur d'au moins 2,000 francs ont droit à un second vote. En outre, tous ceux qui ont fait des études moyennes du degré supérieur, ceux qui occupent une fonction publique, exercent ou ont exercé une profession impliquant les connaissances de l'enseignement moyen au degré supérieur, ou celles de l'enseignement supérieur lui-même, tous ceux-là ont droit à trois votes. De sorte que, dans les élections, ce n'était pas le nombre seul, mais c'était le nombre renforcé de l'expérience, de la science, de la responsabilité, qui jouait le rôle décisif. Dans ce système le vote du plus ignorant démagogue ne suffisait pas à détruire celui du citoyen le plus éminent et le plus éclairé. L'intelligence, la compétence, la valeur morale et sociale exerçaient une influence spéciale sur le résultat. Rien de plus sage, de plus juste, de plus conforme au bon sens. Depuis longtemps, en Belgique, les mauvais éléments dénonçaient ce régime. Mais la nation belge, s'en trouvait bien et le maintenait.

On se demande comment il se fait que le roi et le gouvernement belges aient consenti à le supprimer. Il y eut, paraît-il, dès le lendemain de l'armistice, des manoeuvres dont l'objet était de créer une atmosphère de fausses alarmes, de faire

croire au roi et à ses conseillers que le virus bolchéviste avait atteint la Belgique durant l'occupation allemande, et que seules de larges et libérales concessions aux revendications populaires étaient capables d'assurer avec le retour triomphal du roi la paix intérieure du pays. Un écrivain des *Etudes*, raconte ainsi ce qui arriva : "Le matin du 22 novembre (1918), dans sa capitale, ivre de joie et de gloire, le roi fit son entrée, à la tête de ses troupes victorieuses. Le soir il se rendit au parlement où il lut son fameux discours dans lequel il présentait le nouveau ministère, dont il énonçait le programme : "Messieurs, disait-il entre autres choses, l'égalité dans la souffrance et dans l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques. Le gouvernement proposera aux chambres d'abaisser, dans un accord patriotique, les anciennes barrières et de réaliser la consultation nationale sur la base du suffrage égal pour tous les hommes, dès l'âge de la maturité requise pour l'exercice des droits civils." Ces paroles provoquèrent une douloureuse surprise; l'opinion catholique et libérale s'en alarma tout de suite; les joies de la victoire en furent gâtées; elles n'avaient pas duré un jour tout entier."

Conformément à cette promesse royale, la loi du 10 avril 1919 modifia profondément le régime électoral. L'âge de capacité fut abaissé de vingt-cinq ans à vingt-et-un, et le vote plural fut aboli. Dorénavant la Belgique était dotée du suffrage universel pur et simple, inscrit depuis de longues années au programme socialiste. C'était un changement radical. "Les conditions de la lutte électorale, lisons-nous dans l'article des *Etudes* déjà cité plus haut, étaient changées par le fait même. Le vote plural était en effet nettement favorable aux partis conservateurs et tendait très justement à avantager dans la gestion des affaires publiques la capacité et les hommes chargés de responsabilité. Les chiffres ici en

diront plus long que des raisonnements inutiles du reste et par trop faciles. Sous la loi nouvelle, il y a 2,100,000 électeurs, donc autant de suffrages. Sous le régime précédent, il y avait, en 1914, 1,791,136, soit environ 300,000 de moins qu'en 1919 et qui émettaient cependant 2,912,480 suffrages, soit 812,480 de plus. Il est impossible évidemment de déterminer dans ce chiffre la part exacte qui revenait aux socialistes. Elle était sûrement assez minime. Le seul fait de la suppression du vote plural a donc ôté plusieurs centaines de milliers de voix au parti conservateur et cela automatiquement, sans que l'idéal socialiste ait fait une seule conquête. Ceci devait être souligné pour permettre d'apprécier au juste la force de l'armée rouge." On se rend mieux compte de la situation en examinant les chiffres du dernier scrutin, celui du 16 novembre 1919. Sur 1,739,160 bulletins valides, 649,420 étaient aux catholiques, 640,320 aux socialistes, et 310,570 aux libéraux. Les autres appartenaient aux petites listes. Fait à noter, jamais on n'avait constaté autant de bulletins nuls et d'abstentions dans un pays de vote obligatoire. Il y en a eu 362,670.

Il nous semble incontestable que l'abolition du vote plural a fait un tort énorme aux catholiques. Il y a eu aussi division dans les rangs de ces derniers. La question flamande en a été la cause. Elle a fait plus de ravages dans leurs rangs que dans ceux d'aucun des autres partis, car c'est en Flandre qu'ils ont toujours obtenu leurs plus belles majorités et compté le plus d'élus. Or, aux élections du 16 novembre, la question flamande a fait surgir des listes dissidentes. Il y a eu celles du Front-party. Celui-ci groupait les flamingants extrêmes, qui tendent nettement à la division de la patrie belge par la séparation administrative et le recrutement régional de l'armée, c'est-à-dire à l'instauration pratique de deux Belgique et de deux armées belges, les unes parlant français, les autres parlant flamand.

Outre les adhérents du Front-party, il y avait les flaminguants du programme minimum, ceux qui " protestent de leur volonté de garder la Belgique unie, qui réprouvent la séparation administrative, mais qui veulent que dans tout le pays flamand la langue flamande soit, à tous les degrés de l'enseignement, la langue *véhiculaire* comme ils disent ; par suite que l'université de Gand devienne une université flamande ; enfin que l'on trouve une solution à la question des commandements dans l'armée. Or, le programme catholique traditionnel, tout en cherchant une solution équitable de la question linguistique, la résout autrement. Fidèle à sa devise " maximum de liberté et minimum de contrainte ", il veut que la question des langues soit librement tranchée par le père de famille qui fera élever ses enfants comme il lui plaira. Il n'est pas opposé à la création d'une université flamande, mais il n'admet pas qu'on impose par une loi à une institution ancienne de se transformer du jour au lendemain. Enfin, préoccupé avant tout d'unité nationale, il tâche d'éviter, à tout prix, dans l'armée, tout ce qui pourrait la partager en divisions flamandes et wallonnes. Il y avait donc entre les deux idéals plusieurs oppositions irréductibles." De cet ensemble de circonstances fâcheuses, il résulta qu'en plusieurs circonscriptions il y eut des listes catholiques différentes, ce qui assura la victoire à la liste socialiste unique.

Tout ceci explique clairement l'affaiblissement du parti catholique. A la chambre il détient 73 sièges sur 186 ; au sénat, 59 sur 120. Dans les deux chambres il est le parti le plus nombreux, il reste l'arbitre de la situation. Mais il n'en est plus le maître. La droite catholique n'est plus la majorité. Dans ces conditions il n'y avait de place que pour un ministère composite, un ministère tri-partite. Le roi a chargé M. Delacroix, un catholique, de le former. Et à l'heure actuelle, le cabinet belge comprend des catholiques, des socialistes

et des libéraux. Combien de temps cela durera-t-il ? Il est difficile de le prévoir.

* * *

Aux Etats-Unis, la convalescence de M. Wilson s'est manifestée non seulement par son espèce d'ultimatum aux Alliés, comme nous l'avons vu plus haut, mais en outre par l'exécution politique du membre principal de son cabinet, le secrétaire d'Etat Lansing. Il appert que, durant la maladie du président, M. Lansing avait convoqué à plusieurs reprises des réunions des membres de l'administration pour conférer sur les affaires les plus pressantes. M. Wilson a vu dans cet acte une usurpation d'autorité, et, le 7 février, il a demandé des explications à M. Lansing. Celui-ci a répondu en admettant le fait, mais en protestant qu'il n'avait assurément pas cru agir inconstitutionnellement ni contrairement aux vues du président et qu'il n'avait jamais eu l'intention d'usurper des pouvoirs qui ne lui appartenaient pas. Il terminait en mettant sa démission à la disposition du chef de l'Etat. Celui-ci a répliqué par une lettre extrêmement raide. Suivant lui les explications du secrétaire d'Etat ne le justifiaient en rien d'avoir assumé l'autorité présidentielle. " Je dois vous rappeler, écrit M. Wilson, que nulle action ne pouvait sans moi être prise par le cabinet, et conséquemment qu'il ne pouvait y avoir aucun inconvénient à attendre relativement à des affaires qui ne pouvaient être réglées sans moi. " Puis le président, élargissant le débat, invoque d'autres griefs qui remontent à l'époque où M. Wilson et le secrétaire d'Etat étaient à Paris, travaillant à l'élaboration du traité de Versailles et de la Ligue des nations. Et il lui reproche de n'avoir alors accepté sa direction qu'avec répugnance. Il prétend encore que, depuis leur retour à Washington, à maintes

reprises, il a constaté que le secrétaire d'Etat essayait d'anticiper son jugement en lui soumettant simplement pour ratification des actes déjà accomplis. Pour toutes ces raisons, le président déclare qu'il croit devoir se prévaloir de l'offre de démission de M. Lansing, dont les divergences d'opinion avec M. Wilson sont pour celui-ci une cause d'embarras. Comme conclusion, le secrétaire d'Etat américain a démissionné le 12 février.

Cet incident politique a créé naturellement une vive sensation aux Etats-Unis et en Europe. Il a manifesté à bien des gens peu au courant de ces questions la vraie nature de la constitution américaine. Aux Etats-Unis, ce que nous appelons le gouvernement responsable n'existe pas. Le cabinet ne relève pas du Congrès, il relève uniquement du président. Celui-ci est souverain — avec certaines limitations sans doute — mais souverain réel, et avec de grands pouvoirs, durant quatre ans. Et il peut se produire cette anomalie, suivant nos principes constitutionnels, d'un gouvernement conservant le pouvoir quoiqu'il soit en minorité dans les chambres. C'est bien ce qui existe en ce moment aux Etats-Unis.

Les journaux anglais sont pleins de commentaires au sujet de l'incident Wilson-Lansing. Voici une citation caractéristique de la *Westminster Gazette* : “ Le renvoi du secrétaire Lansing par le président nous donne une illustration dramatique du pouvoir particulier qui est conféré au chef du gouvernement par la constitution américaine. On ne sait pas exactement ce qu'a fait M. Lansing, mais il semblerait qu'il a appliqué, pour sa propre conduite, le principe américain *d'agir par soi-même*. ”

Pendant ce temps le traité de Versailles est toujours en suspens devant le sénat américain. Les pourparlers et les discussions vont leur train. Mais la solution n'est pas encore atteinte.

Une des réserves que les sénateurs républicains veulent accrocher au traité a fait parler d'elle au Canada récemment. C'est celle qui a trait à l'article dixième du pacte de la Ligue, en vertu duquel notre pays a droit à un vote dans l'assemblée. La réserve proposée par le sénateur Lenroot nous enlèverait ce privilège, ou du moins décrèterait que les Etats-Unis refusent de le reconnaître. Un des ministres du gouvernement canadien a publiquement protesté contre cette attitude. Parlant devant l'association des vétérans de la grande guerre, l'honorable M. Rowell a déclaré que si les Etats-Unis adoptaient cette réserve, le Canada ne pourrait s'y soumettre et refuserait la sanction qu'il a le droit de donner. " Nous ne pouvons pas croire, s'est écrié le ministre, que les Etats-Unis disputeront au Canada la place qu'il a le droit d'occuper dans la Ligue, lorsqu'ils ne s'opposent pas au même privilège accordé à de petits Etats tels que Cuba, Panama, Haïti et le Guatemala. Le gouvernement canadien a fait clairement comprendre sa position à Londres en demandant de la faire aussi connaître à Washington. "

Il nous semble que la presse quotidienne a grossi démesurément cet incident. A supposer même que le sénat américain adopterait la réserve Lenroot, dans la pratique il nous semble que cela n'entraînerait pas de très graves conséquences.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 22 février 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

MELANGES HISTORIQUES de M. Benjamin Sulte, études éparses, compilées et annotées par M. Gérard Malchelosse. — Volumes III, IV et V. — A Montréal, chez Ducharme, 1919 et 1920.

Nous avons déjà dit, ici même, dans ces notes bibliographiques, au sujet des deux premiers volumes publiés, ce que nous pensons de l'oeuvre si considérable de M. Sulte et du travail intelligent qu'accomplit M. Malchelosse en publiant ces études, éparses ici et là, du plus infatigable et du plus érudit de nos chercheurs. M. Sulte, l'un de nos vétérans de la plume, a cela de particulier que, s'il écrit un peu à la brasse, sans préoccupations ou recherches de style, et comme cela lui vient, sans plus, il a le souci constant de se renseigner aux sources et de se documenter comme personne. Et ce qui ajoute à l'intérêt de tout ce qu'il a publié depuis soixante ans, c'est qu'il est aussi original qu'il est renseigné. Qu'il nous parle de *l'histoire de la pomme de terre*, ou de *Versailles* et des fameux *arpents de neige*, des *Bourgeois de la compagnie du Nord-Ouest* ou des *Marchés des Trois-Rivières* (III vol.) ; de *George-Etienne Cartier* (il tient à son George sans s!) — dont il fut l'ami personnel, il y a cinquante ans passés (IV vol.) ; des termes *Américain* et *Indien*, du *Moulin banal*, d'un *Sermon du cigne de Cambrai*, de la *Famille Galifet*, de *l'Exode de 1760-1763* ou de *Father Marquette* (V vol.)... c'est toujours la même érudition, la même exactitude du détail, la même verve et... le même sans-gêne! Ah! l'homme intéressant et divers! M. Malchelosse a beau faire, il n'arrivera jamais à mettre un lien entre toutes ces productions. Mais elles n'en ont pas besoin pour nous intéresser. Telles quelles, elles se suffisent à elles-mêmes! Mais ce dont il faut être reconnaissant à M. Malchelosse, et à M. Ducharme, son éditeur, c'est de nous rassembler tout ce bagage d'articles et d'études en une série de volumes qui vont constituer une vraie mine, riche et féconde, pour les chercheurs de l'avenir.

E.-J. A.

* * *

L'EMBALLLEMENT, poème anti-impérialiste, par M. l'abbé Apollinaire Gingras, docteur ès-lettres.

C'est, disait *l'Action catholique* (9 février), un poème de quelques cents vers, où l'auteur flagelle impitoyablement notre participation aux

guerres impériales. Quelque opinion qu'on entretienne à ce sujet, la lecture de ce petit poème procurera un agréable quart d'heure, et l'on ne détestera pas de voir passer sous ses yeux, affublés d'une épithète largement méritée, certains exploiters de patriotisme, qui veulent à tout prix nous convaincre que " nous sommes d'Albion le gendarme éternel ". Au dire de connaisseurs, le poème est intéressant. Il a belle allure dans sa toilette typographique. M. l'abbé Gingras est un ancien dans la carrière des lettres canadiennes. Nous lui devons de belles pages et de douces heures. Naguère, son ami, l'abbé Cinq-Mars, de Portneuf, nous en parlait avec un lyrisme débordant, et la lecture d'*Au foyer de mon presbytère* ne lui donnait pas tort.

E.-J. A.

* * *

BIBLIOTHEQUE QUEBECOISE, en vingt-cinq volumes, par Pierre-Georges Roy.

Ce n'est qu'une annonce! M. Frank Carrel nous écrit qu'il serait disposé à entreprendre la publication de ces vingt-cinq volumes, dont M. Roy a amassé les matériaux, si l'opinion des connaisseurs favorisait l'entreprise. Je ne suis pas un connaisseur et me ferais scrupule de donner ma voix au chapitre. Mais ce que je sais bien, ce que tout le monde sait, c'est que les *recherches* de M. Pierre-Georges Roy — nos lecteurs ne me démentiront pas — sont d'une richesse et d'une valeur incalculables. J'ai connu un vieux sulpicien qui nous prêchait qu'il fallait travailler comme si l'on devait toujours vivre. Quand je vois l'érudit et infatigable éditeur du savant *Bulletin des recherches historiques* nous promettre tranquillement, à son âge — car sans être un vieillard, il n'est plus jeune — encore vingt-cinq volumes, je pense à ce vénérable sulpicien et à son conseil. Les vrais travailleurs sont si rares qu'il faut admirer sans réserve des laborieux, intelligents et constants, comme ce nouveau décoré du Saint-Père qu'est M. Pierre-Georges Roy.

E.-J.-A.

* * *

MARIELLE, par Jean Dufourt. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

C'est tout le grave et troublant problème de l'éducation de la femme dans les milieux modernes qui s'agit dans cette aventure sentimentale, terminée par un noble et émouvant consentement aux devoirs tradition-

nels. Elevée dans une famille d'ancienne bourgeoisie, d'une moralité austère qui confine parfois à la rigueur janséniste, livrée, par l'ignorance même où les siens s'efforcent de la maintenir, aux séductions innocentes de sa sensibilité et aux entraînements de son coeur ardent et sincère, l'héroïne de ce roman intime en arrive presque à se croire malheureuse dans l'union assortie préparée par ses parents suivant la bonne formule provinciale, en tout cas à créer du malheur autour d'elle. Mais les scrupules de sa foi la protègent contre les suprêmes déchéances et la guerre survenant ne lui laisse que le souvenir, très pur, de son premier amour, regretté à la façon de ces enfants morts jeunes, dont on n'a connu que les sourires. Elle pourra, dans la paix absolue, se consacrer à l'oeuvre maternelle qui l'attend et former des enfants avec la ferme douceur que lui a apprise la dure leçon de l'expérience. Conclusion pratique qui naît d'une étude attentive, extrêmement fouillée, des habitudes, des travers, des vertus et des mondanités de la société lyonnaise.

* * *

GILBERTE, MA SOEUR, par Henriette Célerié, 1 vol. in-16, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

On connaît de Mme Henriette Célerié de nombreux récits d'invasion dont les plus répandus, *En esclavage* et *Quand ils étaient à Saint-Quentin*, ajoutent une documentation précise au dossier écrasant de la soldatesque allemande. L'oeuvre nouvelle qu'elle présente au public procède d'une inspiration bien différente. C'est l'autobiographie attachante, minutieusement détaillée, d'une jeune fille du vingtième siècle, longtemps sacrifiée à une aimée aux dehors brillants et au coeur sec. Réfugiée dans un solitaire domaine de la Provence, condamnée à une vie médiocre par l'égoïsme cruel de sa soeur *Gilberte*, qui est devenue veuve d'un aventurier cosmopolite, l'héroïne rêve à une revanche du sort. Celle-ci se présente sous la forme d'un aimable et spirituel jeune homme. Mais la dure volonté de *Gilberte* se met féroce en travers de sa route. Et c'est dans le donjon délabré un duel émouvant qui, jusqu'au bout, tient l'intérêt suspendu. Roman simple et exquis, qui met en scène, avec une exactitude prenante, la vraie jeune fille au caractère sérieux mais enjoué et la jeune femme frivole et coquette. Il est du reste écrit dans un style pittoresque, toujours alerte et avec une fine ironie. L'auteur prend rang dans la phalange des observateurs avertis et des psychologues les mieux renseignés.

LA PETITE CHANOINESSE, par M. Delly. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur d'*Esclave ou Reine*, d'*Entre deux âmes*, de *La fin d'une Walkyrie*, excelle à montrer des âmes d'élite aux prises avec des situations exceptionnelles. Cette *Petite Chanoinesse*, dont la figure exquise, délicate comme un pastel ancien, se détache en vigueur de l'action de ce nouveau roman, et attire par le contraste piquant de sa candeur confiante et de sa grâce inconsciente, réussit à enchaîner un authentique et riche gentilhomme qui a toutes les séductions en même temps que tous les vices élégants de l'aristocratie d'autrefois. Mais vient la guerre, le sceptique viveur se transformera en héros digne des preux ses aïeux et l'idylle, ébauchée en caprice, dans la solitude d'un manoir franc-comtois, se dénouera en mariage béni du ciel, en dépit des tentatives d'une sirène cosmopolite, qui se révèle une servante de la diplomatie occulte de l'Allemagne, et des répugnances d'une aïeule qui a son siège fait à l'endroit de l'égoïsme masculin. Ce drame intime se déroule tantôt dans le décor tapageur de la société mêlée des salons où l'on ne s'ennuie pas, tantôt dans le milieu attendrissant d'une ambulance pyrénéenne, tantôt dans le sévère décor des existences cloîtrées de province, si curieuses à observer. De l'émotion à souhait, du pittoresque dans le détail, de l'actualité, puisque la guerre joue sa partie dans l'évolution des caractères et des situations, une sincérité captivante dans l'ensemble, voilà qui promet à ce roman une belle carrière.

* * *

LES VERTUS DU CHRIST, par H.-C. Schuyler. Tome III: *L'Obéissance du Christ*. — Chez P. Lethiellieux, à Paris.

L'obéissance n'est pas seulement une vertu de l'enfance et n'intéresse pas exclusivement la vie de famille. Elle s'impose à tout homme dès lors qu'il est membre d'une société, que ce soit la société civile, dont font partie tous les citoyens, ou la société religieuse, l'Eglise, à laquelle appartiennent tous les catholiques.

Après avoir rappelé, dans l'introduction, en quoi consiste la liberté et comment elle se concilie avec l'obéissance, l'auteur montre dans un premier chapitre quelle fut l'obéissance de Jésus, fils unique de Dieu, envers Marie et Joseph. Sans doute, Marie était la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures; sans doute aussi elle fut la plus aimante des

mères; elle n'était cependant qu'une créature et son fils était Dieu. De plus, Joseph n'était qu'un pauvre charpentier, né dans le péché commun à tous les hommes, bon et juste assurément, mais étranger à Jésus. Or, le fils de Dieu fait homme a donné durant toute sa vie terrestre des preuves admirables de respect et de soumission à sa mère et à son père adoptif. Sa vie s'impose ainsi à tous les enfants chrétiens comme une modèle d'obéissance et de soumission filiale.

Le second chapitre traite à fond de l'obéissance due à l'autorité civile. Question délicate s'il en fut, où mille causes concourent à obscurcir la notion du devoir. Tantôt ce sont des gouvernants qui détournent à leur profit le pouvoir qu'ils ont reçu pour le bien général. Tantôt ce sont les préventions des subordonnés contre tel ou tel membre du pouvoir. D'autres fois ce sont les contestations soulevées sur la question de la légitimité de leur autorité. Les gouvernants sont cependant — qu'ils en aient conscience ou non — les représentants d'une autorité plus haute, celle de Dieu même, et ils ne doivent se servir de leur pouvoir que pour le bien. De même le Christ a appris aux hommes à rendre à César ce qui appartient à César, et il leur a donné l'exemple de la soumission aux autorités civiles constituées. Le Père Schuyler sait toutes les difficultés et connaît toutes les répugnances que peuvent éprouver parfois des citoyens animés d'un véritable esprit de justice. Eclairé par la conduite même du Sauveur et de ses premiers disciples, il a su trouver des règles dont tous apprécieront la sagesse, la mesure et le profond esprit chrétien.

Enfin un troisième chapitre expose quelle fut l'attitude de Notre-Seigneur vis-à-vis des autorités religieuses de la Palestine, comment il observa les plus petits préceptes de la loi mosaïque et surtout de quelle admirable façon il se soumit toujours aux ordres de son Père céleste. Le volume se termine par le tableau saisissant de l'agonie du Sauveur où Jésus montra jusqu'à quelle hauteur doit s'élever l'obéissance qui conduisit un Dieu à accepter l'ignominie de la Croix.

Cet ouvrage se recommande par toutes les qualités qui ont fait le succès des deux premiers volumes des "Vertus du Christ", *Le courage* et *La charité*. Etude d'une solide théologie, pleine de piété et d'une profonde connaissance des conditions modernes de la vie, *L'obéissance du Christ* aidera à combattre les tendances anarchistes contemporaines pour remettre dans les relations de l'homme avec sa famille, les pouvoirs civils et l'autorité religieuse, l'esprit surnaturel dont le Christ nous a donné de si parfaits exemples.

SAADA LA MAROCAINE, par Elissa Rhais. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

C'est le premier roman d'un écrivain original qui se présente au public sous le jour le plus pittoresque et le plus mystérieux. Mme Elissa Rhais, musulmane de l'Algérie, fille de conteurs arabes, fréquenta l'école française de Blidah jusqu'à l'âge de douze ans et prit ensuite le voile des femmes kabyles, vivant dans l'ombre du harem... C'est là qu'elle conta ses premières histoires jusqu'au jour où elle sentit en elle le désir de noter en français les aventures de son enfance...

C'est une histoire bien émouvante que celle de Saâda. Chassée du Moghreb natal avec tous les siens par les duretés de la guerre, toutes les misères l'attendaient dans cette ville algérienne où elle se réfugia. Un sort contraire semble s'acharner sur la pauvre smala déracinée et pitoyable... Le récit de ses aventures sert à Mme Rhais pour nous faire connaître l'âme mystérieuse et simple des musulmans. Et le conte se développe dans un décor prestigieux, chargé de poésie, où la vie quotidienne et humble de l'Orient se déroule en scènes familières d'une vérité réaliste et saisissante.

* * *

SUR LA ROUTE SANGLANTE (poésies), par Mario Taconnet. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Par delà les tombeaux, en avant! Grande parole qui commande aux survivants de la Guerre leur devoir précis. L'auteur de ce recueil de poésies s'en est évidemment inspiré, car ses vers émus, vibrants, jallis de source en quelque sorte, expriment avec une rare intensité les graves pensées qui s'imposent à nos méditations: évocation des défaites inexpiables qui appelaient la revanche du Droit, des héros, si pareils aux poilus actuels, qui soutinrent une lutte inégale, des prophètes inspirés comme Déroulède, qui tinrent la conscience nationale en éveil, images émouvantes de la levée en masse aux premiers jours de l'épopée de 1914-1918, imprécations justicières contre l'Allemagne scélérate et son kaiser rouge, rappel des épisodes fameux qui illustrèrent les armes françaises, de la stoïque attente du pays, suivie de l'effondrement des nations de proie et de l'apothéose des modernes Croisés. Toutes nos souffrances, tous nos deuils intimes, tous nos espoirs, toutes nos ambitions les plus nobles revivent, magnifiés en ces vers ardents, qui sont la révélation d'un beau et d'un pur talent.

* * *